

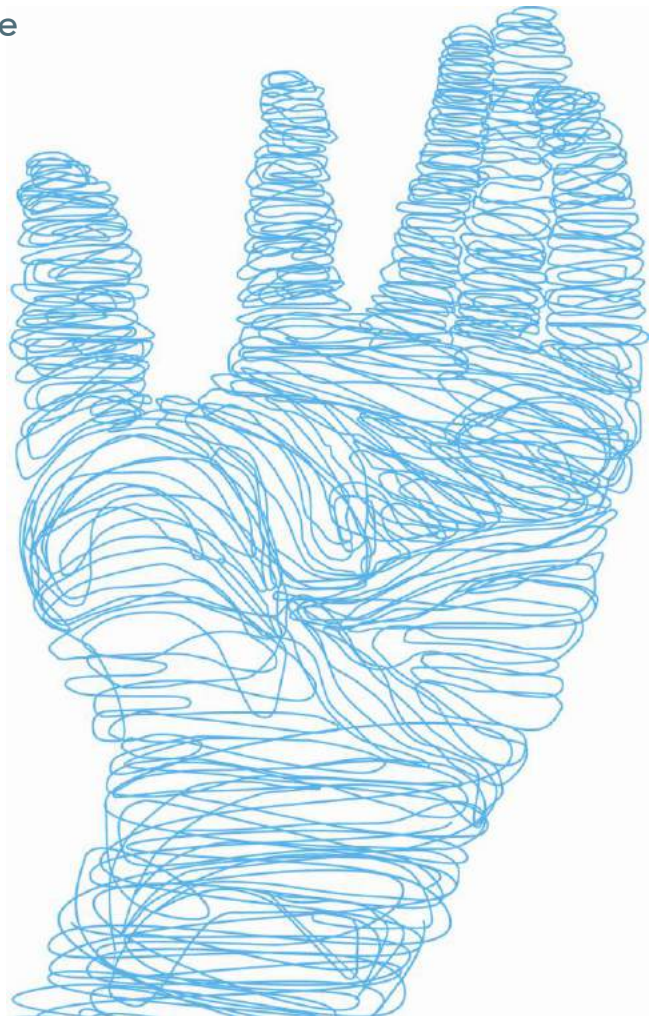


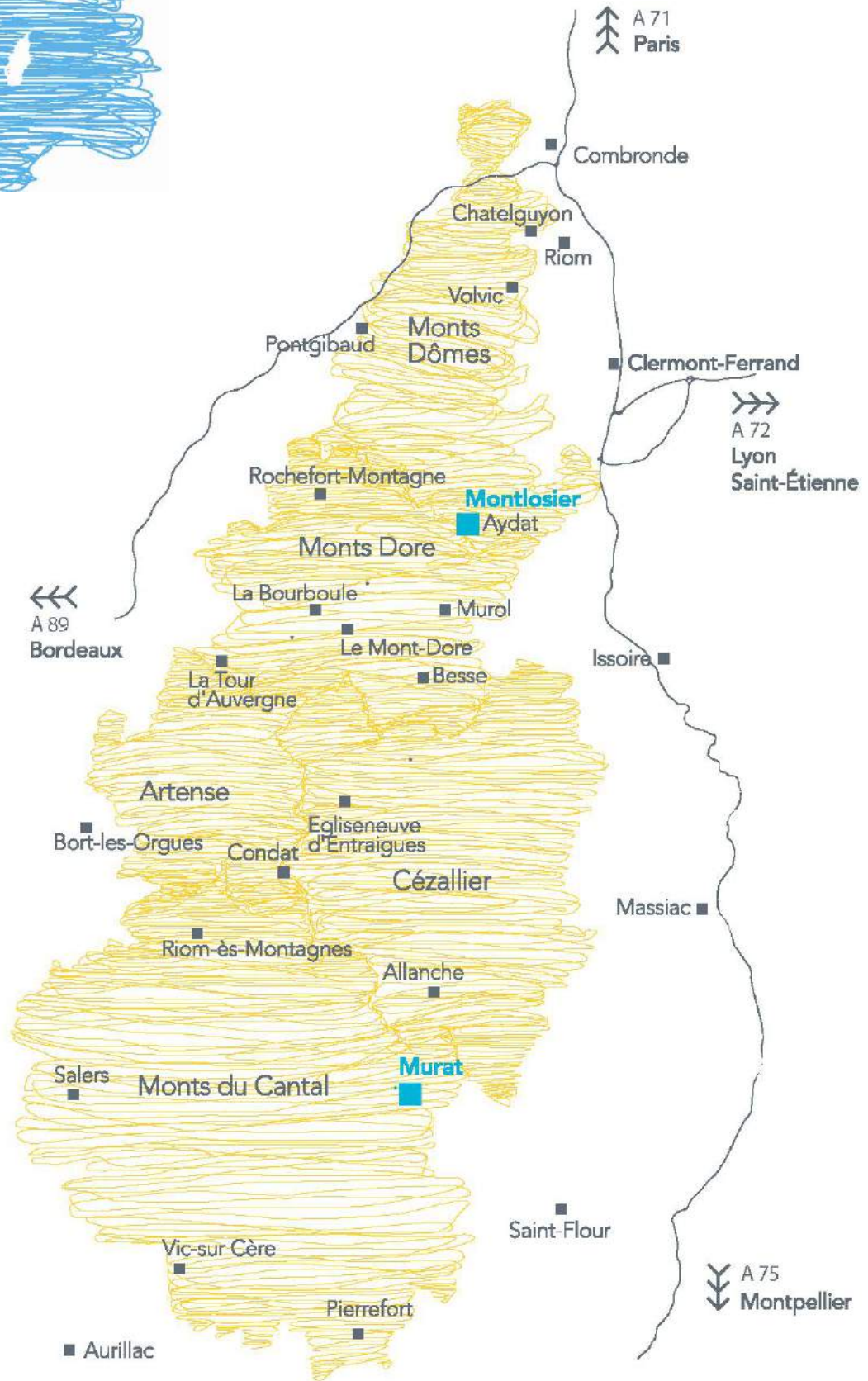
# RAPPORT D'ACTIVITES

2015

## DU SYNDICAT MIXTE DU PARC

en application de la charte  
du Parc naturel régional  
des Volcans d'Auvergne  
2013→2025





# VOLCANS D'Auvergne, UN TERRITOIRE CLASSE « PARC NATUREL REGIONAL »



Le Parc des Volcans d'Auvergne est un parc naturel régional français, créé le 25 octobre 1977 au cœur du Massif central. D'une superficie de 389 733 hectares, c'est le plus grand parc naturel régional de France.

## Dispositif national

L'existence d'un parc naturel régional (PNR) démontre la richesse et la fragilité de ses patrimoines naturels, paysagers et culturels, mais aussi la cohérence de son territoire et la pertinence de cet outil au regard des enjeux locaux.

La création d'un PNR n'est pas imposée par l'Etat. Elle est le fruit d'une volonté locale : c'est sur demande régionale, et après adoption du projet de territoire par les collectivités locales, que l'Etat procède au « classement » du territoire en « parc naturel régional » pour 12 ans.

A l'issue de cette période, le renouvellement du classement est sollicité par la région.

La vocation de ce classement est définie par le Code de l'environnement :

- > protéger les patrimoines, en particulier par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages
- > contribuer à l'aménagement du territoire
- > contribuer à son développement économique, social, culturel et à sa qualité de vie
- > contribuer à l'accueil, l'éducation et l'information du public
- > réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

En se basant sur ces objectifs et les enjeux locaux, des orientations et mesures sont prévues pour gérer et développer le Parc. Elles sont décrites dans un texte de référence appelé « la Charte du Parc » qui engage contractuellement l'Etat et les collectivités locales.



massif du Sancy (© SMPNRVA)

## Gestion locale

Pour animer le territoire au service de la mise en œuvre de la charte, un syndicat mixte de gestion du parc est créé.

Y adhèrent la région, les départements concernés, les communes du territoire, et souvent des établissements de coopération intercommunale (de type « communautés de communes »). Le syndicat mixte du parc :

- > met en place des actions :
  - . de gestion de sites remarquables
  - . de promotion du développement durable en mettant l'environnement et les patrimoines au cœur de projets novateurs et exemplaires
- > cherche à coordonner et fédérer des acteurs autour de problématiques et de projets communs, accompagne des porteurs de projets dans leurs démarches
- > sensibilise le public aux enjeux locaux et l'incite à s'impliquer en faveur de son territoire
- > veille au respect des principes de la Charte, notamment en émettant des avis simples (documents d'urbanisme, projets routiers, installations classées...).
- > gère la « marque Parc » pour qualifier des produits, des services et des savoir-faire valorisant respectueusement des patrimoines caractéristiques du territoire.

## Volcans d'Auvergne, une terre composite

Véritable livre de géologie à ciel ouvert, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est un territoire de moyenne montagne avec une altitude de 400 à 1886 mètres. Cinq grands paysages (dont les quatre premiers sont issus du volcanisme) composent ce territoire remarquable :

- > les dômes et cratères de la Chaîne des Puys
- > les reliefs accentués des Monts Dore
- > les grands espaces du Cézallier
- > l'imposant massif cantalien
- > le plateau verdoyant de l'Artense.

Cette terre de légendes dévoile des richesses multiples : art roman, artisanat autour de la pierre volcanique, races emblématiques locales (vaches Salers et Ferrandaise, cheval auvergnat), bienfaits des eaux des volcans ou encore renommée de la gastronomie.

## LA CHARTE 2013→2025 DU PARC

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne est un territoire riche de ses paysages, de sa faune et de sa flore exceptionnels, mais aussi un territoire vivant, un lieu d'activités économiques et culturelles qui participent à son identité patrimoniale. Et c'est aussi un territoire unique par la présence de volcans qui suscitent curiosité auprès des visiteurs et constituent un socle évident pour l'économie et la culture locales.

Pour pérenniser ce cadre de vie, la charte 2013→2025 propose des orientations qui visent à améliorer et valoriser le lien des habitants avec le territoire et ses patrimoines, pour aboutir, à l'horizon 2025, à une qualité de vie renforcée et partagée. Cette quête repose sur la recherche d'un équilibre fort, cohérent et promu entre préservation et valorisation des atouts locaux.

### 1. La cohésion territoriale et sociale inspirée par le caractère patrimonial du PNRVA

Le Parc des Volcans d'Auvergne compte environ 90 000 habitants et donc autant de perceptions des atouts et fragilités de ce territoire. Vivre en milieu rural, qui plus est en montagne, peut s'avérer difficile. Mais c'est aussi une chance dont il n'est pas toujours évident de prendre conscience.

L'orientation 1 de la charte concerne les habitants. Elle les encourage à se mobiliser pour leur territoire, à réaliser quelles richesses il recèle. L'objectif est de leur permettre d'améliorer leur bien-être et leur épanouissement personnel et collectif, ainsi que de créer les conditions favorables pour donner envie à de nouveaux habitants et de nouveaux actifs de s'installer :

- > faire prendre conscience de la diversité, du caractère remarquable et fragile, ainsi que du potentiel de valorisation économique et culturelle des patrimoines
- > donner envie d'adapter ses comportements au quotidien concernant l'environnement, les produits locaux, les paysages...
- > augmenter le nombre d'habitants et d'actifs en mettant en avant les potentialités locales pour la création d'activités
- > réduire les disparités de confort, d'accessibilité et d'impact écologique et énergétique des logements
- > mutualiser et/ou dématérialiser les services pour maintenir et accueillir les habitants.



### 2. Un cadre de vie exceptionnel conforté par des politiques publiques innovantes

Le caractère exceptionnel des espaces paysagers et naturels du Parc nécessite de faire face aux défis inhérents à leur gestion. Cette tâche revient aux acteurs publics du territoire qui mettent en œuvre la charte. Pour préserver ce cadre de vie, les élus s'engagent, dans l'orientation 2 de la charte, à développer des stratégies innovantes et adaptées aux enjeux locaux :

- > transmettre et valoriser le caractère exceptionnel des espaces volcaniques, maîtriser la fréquentation touristique des massifs
- > conserver la lisibilité des reliefs remarquables et structurants du paysage
- > protéger les milieux naturels exceptionnels et les espèces
- > concilier les usages de l'eau avec la garantie de sa qualité et sa disponibilité en aval
- > réduire la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effet de serre
- > maîtriser les énergies renouvelables et l'aménagement des lieux de vie pour assurer le respect des spécificités locales et un usage économe du foncier.

### 3. Une économie entraînée par des activités phares misant sur les ressources du territoire

L'herbe, les paysages, l'eau, la forêt, les savoir-faire locaux sont autant de ressources et de particularités. Fort de ces atouts, le Parc des Volcans d'Auvergne se caractérise par la présence d'activités phares comme l'agriculture, l'accueil touristique, la sylviculture et l'exploitation de la pierre volcanique. L'orientation 3 de la charte identifie ces professionnels comme des acteurs indispensables qu'il convient d'accompagner dans leurs efforts pour la mise en place de pratiques plus durables et propres au territoire.

L'objectif est de démarquer économiquement leurs produits et leurs savoir-faire et d'entraîner d'autres secteurs d'activités dans la voie d'une économie compétitive à forte valeur environnementale, sociale et patrimoniale.

## LE PARC NATUREL REGIONAL EN QUESTIONS

### S'agit-il d'un espace réglementé ?

Non, même s'il peut y exister (comme en dehors d'un parc) des sites réglementés par l'Etat ou la Région (Réserves naturelles...). Les élus (du territoire, des départements et de la région), ainsi que l'Etat s'engagent de façon volontaire et contractuelle pour que le territoire devienne un PNR et mettre en œuvre le projet prévu pour le territoire (la charte) qu'ils ont élaboré ensemble. Mais plusieurs dispositions des Codes de l'environnement et de l'urbanisme s'imposent à tous les PNR, notamment :

- > les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la charte du Parc, ou rendus compatibles dans un délai de 3 ans
- > la charte d'un PNR doit engager ses signataires à se positionner en matière de règles de circulation à établir pour les véhicules à moteur de loisir, selon les besoins sur les voies et chemins de chaque commune adhérente
- > la publicité est interdite à l'intérieur des agglomérations situées dans le PNR, sauf si des règlements locaux de publicité l'autorisent.

### « Parc » ou « Syndicat mixte de Parc » ?

- > « Parc » évoque le territoire, son classement juridique, ses spécificités patrimoniales et son projet, l'ensemble des acteurs locaux (habitants, élus, professionnels, associations...)
- > « Syndicat mixte de Parc » est le nom de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à caractère administratif auquel adhèrent les collectivités (communes, départements, région), ainsi que les autres EPCI du territoire (selon les cas). Ils ont approuvé la charte du Parc et sont représentés au Comité syndical qui administre le Parc.

### Rôles du Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA)?

Le SMPNRVA est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale qui coordonne et anime le projet de territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Y adhèrent les communes du territoire (150), EPCI à fiscalité propre qui le souhaitent (14), les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, ainsi que la région Auvergne. Son rôle est multiple :

- > aider la mise en œuvre du projet du territoire par les signataires de la charte et entraîner les autres acteurs locaux dans cette dynamique (habitants, associations, professionnels...). Pour cela, il doit sensibiliser, inciter, conseiller, accompagner (dans le cadre d'opérations pilotes notamment), fédérer et faciliter les échanges et la synergie entre ces acteurs. L'objectif est, dans le cadre de leurs projets et de leurs activités, de favoriser l'application des principes du développement durable en les adaptant aux valeurs PNR et aux spécificités locales comme l'exprime la charte du Parc.

Certaines circonstances (enjeux patrimoniaux très importants, forte technicité requise...) l'amènent parfois à proposer sa maîtrise d'ouvrage pour assurer par exemple la restauration ou la gestion de sites exceptionnels remarquables, si les conditions financières, foncières ... le lui permettent et le nécessitent.

- > veiller au respect de la charte par les signataires. A ce titre, les Codes de l'environnement et de l'urbanisme prévoient qu'il soit :
  - . associé à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et des plans locaux d'urbanisme
  - . consulté lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme (et autres - cf. l'article R. 333-15 du Code de l'environnement)
  - . consulté lorsque des aménagements, ouvrages ou travaux sont soumis aux procédures de l'étude ou de la notice d'impact ou du « au cas pas cas »
- > assurer sur le territoire du Parc la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par ses partenaires
- > articuler des organismes intervenant dans les domaines communs.

En dehors de ce cadre, le Syndicat mixte du Parc ne dispose pas de compétence juridique comme en ont les communes ou les communes de communes. Ces dernières peuvent lui en transférer certaines. En outre, il ne peut pas prendre de décisions autorisant ou interdisant des activités ou des projets. Seules les communes et le Préfet disposent d'un pouvoir de police propre.

### Quels sont les bénéfices apportés par le Parc et le Syndicat mixte du Parc ?

- > la mise en avant d'une image d'envergure nationale et internationale du territoire, d'une qualité évocatrice de richesses patrimoniales
- > le partage de valeurs : respect et mesure, équité et solidarité, proximité et dimension humaines, participation
- > une dynamique collective animée par l'action publique permettant de développer le territoire en :
  - . plaçant les atouts locaux et le développement durable au cœur des préoccupations et des projets
  - . préservant les biens patrimoniaux les plus remarquables et fragiles
  - . privilégiant une approche concertée et conciliée pour accompagner l'évolution des pratiques
  - . des conseils et un accompagnement d'actions locales par le SMPNRVA

...



Emblème du PNRVA (© SMPNRVA)

# Actions marquantes du SMPNRVA au regard des orientations et mesures de la charte 2013→2025 du Parc

<b>ORIENTATION 1 - <u>LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE INSPIREE PAR LE CARACTERE PATRIMONIAL DU PNRVA</u></b>	<b>9</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>» MESURE 1.1.1 - Favoriser l'appropriation et la valorisation culturelle des patrimoines du territoire</b> </li> </ul>	<b>10</b>
Elaboration d'un projet de valorisation culturelle des patrimoines (19.1.03.01)	10
Programmation culturelle valorisant les patrimoines du PNRVA : les Explosives du Parc (19.1.01.01)	11
Programmation culturelle dans des bistrots du territoire pour contribuer à leur maintien et au dynamisme local (19.1.01.02)	12
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>» MESURE 1.1.2 – Susciter l'envie des habitants d'agir en accord avec les enjeux du développement durable</b> </li> </ul>	<b>13</b>
Animation d'échanges pédagogiques entre établissements scolaires de la ville et de la campagne (19.3.02.02)	13
Animation du projet « La biodiversité à la porte de l'école et sur les crêtes du Cantal » (11.2.01.01)	14
<b>ORIENTATION 2 - <u>UN CADRE DE VIE EXCEPTIONNEL CONFORTE PAR DES POLITIQUES PUBLIQUES INNOVANTES</u></b>	<b>15</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>» MESURE 2.1.1 – Réaliser une gestion d'excellence des grands espaces uniques et révéler les singularités du paysage du PNRVA</b> </li> </ul>	<b>16</b>
Aide au portage du projet de reconnaissance de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne au Patrimoine mondial (10.0.01.10)	16
Préservation et mise en valeur des puys de Jumes et Coquille (10.0.01.01)	17
Surveillance, sensibilisation, conciliation des usages, entretien des sites et suivis patrimoniaux en Chaîne-des-Puys (10.0.01.09)	18
Formation à distance et mise en place d'un observatoire de la fréquentation dans la Chaîne-des-Puys / Faille de Limagne (10.0.01.34)	19
Restauration du sentier Sud-Est dégradé du Puy de Sancy (10.0.01.07)	20
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>» MESURE 2.1.2 – Enrichir la biodiversité en préservant les milieux naturels et la mobilité des espèces</b> </li> </ul>	<b>21</b>
Avis du SMPNRVA sur divers projets - hors documents d'urbanisme (11.3.05.01)	21
Gestion de la Réserve naturelle nationale de Chastreix Sancy (10.1.01.06)	22
Gestion de la Réserve naturelle nationale de la Vallée de Chaudesfour (10.1.02.01)	23
Gestion de la Réserve naturelle nationale de La Godivelle (10.2.01.01)	24
Gestion de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jacquette (10.2.02.01)	25
Assistance à la préparation du dossier de classement de la Tourbière du Jolan en Réserve naturelle régionale (10.2.08.01)	26
Accompagnement de la demande de classement en Réserve naturelle régionale du Rocher de Laqueuille (10.4.02.01)	27
Gestion des sites Natura 2000 (10.5.01.02)	28
Animation de Projets agro-environnementaux et climatiques (10.5.01.08)	29
Gestion d'Espaces Naturels Sensibles dans le PNRVA (10.5.01.03)	30
Contribution à la veille des espèces exotiques envahissantes (11.3.01.01)	31
Suivis et études d'espèces à enjeux pour le PNRVA (11.3.01.03)	32
Préservation des odonates patrimoniaux du PNRVA (11.3.01.10)	33
Etude du Cuivré de la Bistorte et de l'Azuré des mouillères dans le PNRVA (11.3.01.15)	34
<ul style="list-style-type: none"> <li> <b>» MESURE 2.2.1 – Articuler les modes de gestion et d'exploitation des ressources en eau dans une optique de solidarité et de respect des milieux aquatiques et humides</b> </li> </ul>	<b>35</b>
Suivi et accompagnement de politiques locales en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques (13.3.05.03)	35
Journées d'information des élus sur l'enjeu « Eau et milieux aquatiques » (13.3.05.02)	36
Diagnostic et mise en place d'un programme d'actions sur le bassin versant du Lac-d'En-Bas de La Godivelle (13.3.04.01)	37
Préparation d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin versant Tarentaine / Chauvet / Crégut / Lastiouilles (13.3.06.01)	38
Animation, suivi et évaluation du contrat territorial des lacs du bassin versant de la couze Pavin (13.3.07.02)	39





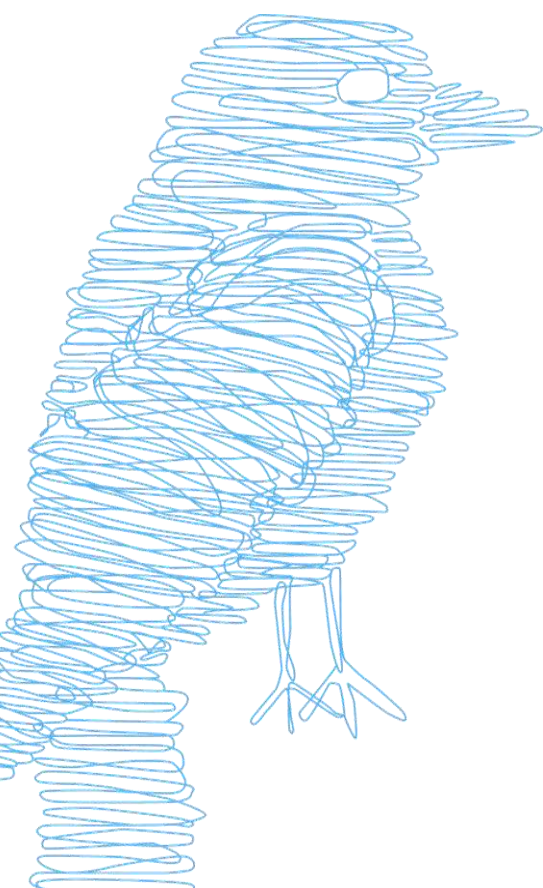


Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

## **L'ORIENTATION 1 DE LA CHARTE**

**LA COHESION TERRITORIALE ET SOCIALE  
INSPIREE PAR LE CARACTERE  
PATRIMONIAL DU PNRVA**



## ÉLABORATION D'UN PROJET DE VALORISATION CULTURELLE DES PATRIMOINES

La Charte 2013-2025 du Parc fixe comme objectif la valorisation culturelle des patrimoines du territoire, de façon à faire de la culture un levier de cohésion sociale, à impliquer les habitants dans l'élaboration des politiques culturelles et à développer une « culture » liée aux valeurs patrimoniales et au territoire Parc. Plus précisément, il s'agit de développer la connaissance des spécificités patrimoniales via des personnes ressources et une participation active des habitants, de favoriser les échanges entre territoires et entre générations, ainsi que d'encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses patrimoniales du territoire. Pour y contribuer, le SMPNRVA a élaboré en 2015 un projet de valorisation des patrimoines.

### Réalisations et résultats 2015

Au regard des patrimoines naturels, culturels et bâtis remarquables mais aussi discrets de son territoire et de l'ambition précitée de la charte du Parc, le SMPNRVA a souhaité en 2015 expérimenter l'élaboration d'un **projet dédié à la connaissance et à la valorisation culturelle des patrimoines qui puisse intéresser et unir l'ensemble des porteurs de projets et acteurs locaux sur ce sujet.**

Pour ce faire, le SMPNRVA s'est consacré à deux territoires tests, le **Cézallier** et les **Monts Dômes**, au sein desquels il a réalisé une **enquête** et des **entretiens**, et a animé plusieurs **ateliers participatifs**, afin de recueillir les perceptions d'acteurs locaux au regard des objectifs suivants :

- > révéler les patrimoines familiers du quotidien
- > identifier collectivement une définition partagée de la notion de patrimoine
- > dégager des besoins, des attentes, des idées et des moyens opérationnels en termes de valorisation des patrimoines
- > déterminer la place et le rôle du SMPNRVA

Outre le contenu de ce projet en préparation, il s'agissait au travers de cette démarche :

- > d'unir l'ensemble des acteurs dont les actions concourent à la connaissance et à la valorisation des patrimoines
- > d'expérimenter une approche innovante fondée sur la participation citoyenne et s'adressant aux habitants
- > de révéler et diffuser la connaissance des spécificités du territoire en suscitant et accompagnant les dynamiques et initiatives locales
- > de renforcer le bien-vivre local, l'habiter et le vivre-ensemble
- > et de fédérer les différentes structures et/ou acteurs autour des objets patrimoniaux en renforçant le réseau.

Le projet qui en résulte se présente sous la forme d'un **programme d'actions** articulées autour de 4 postures à venir du SMPNRVA : veiller au respect des droits culturels, encourager les acteurs à se fédérer, favoriser le partage et l'appropriation des connaissances, tel un catalyseur améliorer la reconnaissance des organismes de type associatif dont les actions et initiatives ont trait à la valorisation des patrimoines.



Atelier participatif organisé à Marcenat le 25 avril 2015  
© Mn. Basmaison (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

1.1.1.1 Développer la connaissance des spécificités patrimoniales via des personnes ressources et une participation active des habitants

### Projet de rattachement

Appropriation culturelle des patrimoines par les acteurs locaux

### Localisation ou portée

Cézallier,  
Monts Dômes

### Partenaire(s) technique(s)

communes et communautés de communes des deux territoires tests

### Financier(s)

poste de 8 mois financé par: CRA,  
CD 63, SMPNRVA

### Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle  
04.73.65.64.29  
[mnbasmaison@parcdesvolcans.fr](mailto:mnbasmaison@parcdesvolcans.fr)

## PROGRAMMATION CULTURELLE VALORISANT LES PATRIMOINES DU PNRVA : "LES EXPLOSIVES DU PARC"

En parallèle des animations proposées au sein des Bistrotts du Parc (cf. action 19.1.01.02), le SMPNRVA propose chaque année une programmation culturelle élaborée en partenariat avec les acteurs locaux : les "Explosives du Parc". Au travers d'expositions, de conférences, de sorties découverte, d'ateliers... traitant de l'une des thématiques majeures du Parc, il s'agit de valoriser auprès des habitants des patrimoines matériels et immatériels du territoire et de susciter des débats autour des enjeux du Parc et du développement durable. L'année 2015 a été consacrée aux mythes et légendes, traduit par le titre suivant : "Fantômes, diables et sorcières : Sabbat volcanique !".

### Réalisations et résultats 2015

Comptant environ 565 participants sur l'ensemble des animations, la programmation culturelle 2015 du SMPNRVA comprenait les offres suivantes, de mai à septembre :

- > **4 expositions** : « Sous le signe des Etoiles » de Servane Lespagnol Bouillart (à la Maison du Parc à Montlosier, environ 10000 visiteurs), « A l'école des sorcières » de Manuela Magni (à la médiathèque de Murat), « Les fées de Christelle » (à la Maison de La Pinatelle à Chalinargues), « Bestiaire fantastique : monstres et dragons du Moyen-âge » (à la Maison du Médecin du Roy à Murat).
- > **Conférences, projections de films, spectacles et contes** : « Guérisseurs en Combrailles : portraits de femmes et d'hommes remarquables », « Médecine traditionnelle en Auvergne », « Le fabuleux voyage d'Opaline », « Le soleil des loups », « Conte musical », « Les sorciers sous la lune », « Le magicien d'Oz », Contes et maquillage, « Kirikou et la sorcière », « Les conjurations et transmissions », « Sorcellerie en Auvergne », « Science, nature et fantastique ».
- > **Visites commentées** : « Mystères à Montlosier », « Il était une fois... au puy de Dôme », « La légende du cornet de Murat » (plus de 100 participants), « Les plantes aux sorcières », « Plantes ensorcelantes et petites histoires », « Histoires d'ici...et légendes d'ailleurs », « Balade patrimoniale à deux voix », « Clermont : décors et récits fantastiques... »
- > **Ateliers de fabrication** : « Le grimoire de la sorcière...le commencement », « Le grimoire de la sorcière...le retour », « Fabrication d'attrapes rêves », « Les apprentis sorciers », « Atelier maquillage », « Dans la marmite de la sorcière », « Les fées colorées », « Lave émaillée », « Goûter spectaculaire »



Visuel des Explosives du Parc 2016

### Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

### Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

### Localisation ou portée

PNRVA - agglomération clermontoise



### Partenaire(s) technique(s)

intervenants locaux, Cté de com. de Murat, commune de Murat, offices de tourisme de Murat et de Clermont-Ferrand, CD 63, Gîtes de France 63, médiathèque de Murat, Maison de la Pinatelle, Association du Cornet de Murat...

### Financier(s)

SMPNRVA, Clermont Communauté, Gîtes de France 63, Association du Cornet de Murat, Commune de Murat

### Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle

04.73.65.64.29

[mnbasmaison@parcdesvolcans.fr](mailto:mnbasmaison@parcdesvolcans.fr)

## PROGRAMMATION CULTURELLE DANS DES BISTROTS DU TERRITOIRE POUR CONTRIBUER À LEUR MAINTIEN ET AU DYNAMISME LOCAL

Face à la forte difficulté de maintien et développement des bistrots en milieu rural (souvent derniers commerces de proximité, derniers lieux de vie "publics"), une action a été mise en place en leur faveur par l'association IPAMAC de 2012 à 2014 (avec 6 Parcs naturels du Massif central (Morvan, Livradois-Forez, Pilat, Grands Causses, Volcans d'Auvergne, Millevaches) et l'appui de la Chambre économique de Corrèze, soit : une programmation culturelle proposée aux habitants, comprenant un apéro-tchatche, un repas avec dégustation de produits locaux et un temps de spectacle ou de concert organisés dans ces établissements. En 2015, le SMPNRVA a poursuivi la démarche sur plusieurs dates.

### Réalisations et résultats 2015

La programmation culturelle mise en place par le SMPNRVA à l'automne 2015 a été la suivante :

- > samedi 17 octobre, au Café de Landeyrat (15), avec apéro-tchatche "**Quelle place pour l'occitan aujourd'hui ?**" Animé par l'Institut d'Etudes Occitanes" et spectacle "Les Rivets Sauvages (rock-country)"
- > samedi 24 octobre, au "Poulailler" - Saint-Pierre-Roche (63), avec apéro-tchatche "**Se déplacer autrement en milieu rural, c'est possible !**" animé par le SMPNRVA et spectacle "Formica forever (trio d'humour vocal)"
- > samedi 31 octobre, à L'Establou de la vallée - Le Vaulmier (15), avec apéro-tchatche "**La ressource Forêt/bois dans la vallée du Mars, quelles valorisations possibles ?**" animé par Bois Energie 15 et spectacle "La Maison qui tient chaud" (chanson française, swing et rock)
- > samedi 7 novembre, au Le Bistrot d'ici - Saint-Saturnin (63), avec apéro-tchatche "**Je mange donc je suis. Pourquoi consommer local ?**" animé par le SMPNRVA et spectacle "Les Poulpes volages" (chanson française)

Au total, 237 personnes ont participé aux apéros et soirées festives, et 150 ont consommé les repas.

L'idée à terme est pour le SMPNRVA de proposer une co-organisation de cette programmation avec les acteurs locaux publics et privés.



Les Poulpes volages © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

1.1.1.3 Encourager les dynamiques culturelles faisant vivre les richesses matérielles et immatérielles du territoire PNRVA

### Projet de rattachement

Animations culturelles à destination des habitants du Parc et d'autres territoires (hors autres programmes thématiques)

### Localisation ou portée

communes de Landeyrat, Le Vaulmier, Saint-Pierre-Roche, Saint-Saturnin



### Partenaire(s) technique(s)

Institut d'Etudes Occitanes - Bois Energie 15 - AMAP des Cheires

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Basmaison Marie-Noëlle

04.73.65.64.29

[mnbasmaison@parcdesvolcans.fr](mailto:mnbasmaison@parcdesvolcans.fr)

## ANIMATION D'ÉCHANGES PÉDAGOGIQUES ENTRE ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

Le SMPNRVA propose depuis plusieurs années aux écoles élémentaires de la Chaîne des Puys, du massif du Sancy et de l'agglomération porte clermontoise cette opération pédagogique : les élèves découvrent les enjeux du Développement durable dans leur environnement local, à la campagne comme à la ville et les partagent avec une autre classe. Pour 2014-2015, l'accent a été mis sur l'alimentation responsable (solidarité entre secteurs ruraux et urbains), ainsi que les géosciences (en lien avec le projet d'inscription de la Chaîne-des-Puys et de la Faille de la Limagne au Patrimoine Mondial). Pour 2015-2016, la mobilité est abordée en lien avec les problématiques territoriales.

### Réalisations et résultats 2015

La démarche pédagogique s'articule autour de cinq moments forts pour les élèves :

1. découverte de son environnement local
2. constitution de binômes de classes autour de thèmes de recherche communs ou complémentaires
3. approfondissement des thèmes, mise en forme des résultats et organisation des rencontres
4. rencontres entre les élèves des classes correspondantes et partage des découvertes « à la ville et à la campagne »
5. fin des travaux et restitution des découvertes via les TIC (Pupitre)

<http://crdp-pupitre.ac-clermont.fr/pnrva/>

A partir de janvier, les élèves des **18 classes** approfondissaient leur thématique de recherche avec une alternance de travaux en classe encadrés par leurs enseignants ou les éducateurs à l'environnement du CPIE Clermont Dômes.

Au printemps, ils se sont investis dans une **journée d'accueil de leur classe correspondante** « côté secteur urbain et secteur rural ». Les deux thématiques ont été abordées de la manière suivante :

> "**alimentation**" (11 classes) : fruits et légumes au travers des saisons, le pain de A à Z, alimentation et jardins ouvriers/partagés, les filières, la transformation : de l'animal à l'aliment)

> "**géosciences**" (3 classes) : le volcanisme

D'autres sujets ont pu être abordés : la découverte des transports en ville et de la consommation d'énergie, la biodiversité du quartier, l'occupation de l'homme et l'impact sur les milieux naturels.

En septembre (opération 2015-2016), la phase découverte a inclus la **mobilité** comme nouvelle thématique : un enjeu phare du développement durable puisque touchant à la consommation d'énergie, mais aussi à la liberté individuelle.

Ce projet pédagogique a été élaboré avec l'accompagnement des conseillers pédagogiques de l'Éducation Nationale, dans le cadre des instructions officielles de l'Éducation Nationale. Courant 2015, l'élaboration du projet pédagogique secondaire a également associé des enseignants du Groupe EDDACLER afin de proposer ce projet aux collèges de façon expérimentale à la rentrée 2016.



Lecture de paysage Ecole de Jussat © F. Michel (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

1.1.1.2 Favoriser les échanges entre territoires et entre générations

### Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec d'autres territoires

### Localisation ou portée

communes de La Tour-d'Auvergne, St-Bonnet-près-Orival, St-Genès-Champanelle, St-Ours-les-Roches, Charbonnières-les-Vieilles, Courmon-d'Auvergne, Clermont Ferrand



### Partenaire(s) technique(s)

Académie de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes, CRDP Auvergne (Canopé) -

### Financier(s)

SMPNRVA, Clermont-communauté

### Contact technique

Michel Fabienne  
04.73.65.64.30  
[fmichel@parcdesvolcans.fr](mailto:fmichel@parcdesvolcans.fr)

## ANIMATION DU PROJET "LA BIODIVERSITÉ À LA PORTE DE L'ÉCOLE ET SUR LES CRÊTES DU CANTAL"

Construit par le SMPNRVA avec les services de l'Éducation Nationale, le projet pédagogique "Biodiversité" s'inscrit dans l'Education à l'Environnement et au Développement Durable puisqu'il permet aux élèves de découvrir les animaux, les plantes et leurs lieux de vie à proximité de l'école... et sur les crêtes du massif cantalien.

Initiée en 2015, cette action pédagogique a concerné 125 élèves de 8 classes (de 5 écoles primaires de la partie Cantal du PNRVA).

### Réalisations et résultats 2015

Avec des animateurs du SMPNRVA, les élèves ont commencé à observer **sur le terrain** la biodiversité proche de l'école et découvert un ou deux milieux naturels (prairie, ruisseau, haie...), au cours de deux demi-journées.

L'approfondissement des connaissances s'est poursuivi **en classe** grâce à l'utilisation par l'enseignant du « dispositif pédagogique biodiversité » : un outil conçu par le SMPNRVA pour réaliser de multiples activités, à la fois ludiques et didactiques. Le programme s'est achevé par une journée de découverte des crêtes cantaliennes. Les enfants ont pu alors comparer la biodiversité « ordinaire », proche de l'école, et celle plus emblématique et rare des sites Natura 2000 des Monts du Cantal. L'impact des activités humaines sur ces zones si « convoitées » a également été abordé.

Les découvertes furent riches et diverses, pour la grande surprise des jeunes : mise bas d'une biche, observation de vautours, marmottes, plantes carnivores, cocon de toile d'araignée remplis de juvéniles ...

Les **talents artistiques** des écoliers se sont exprimés : dessins de criquets, de carabes dorés, d'arnica des montagnes et de gentiane jaune et les papilles ont été sollicitées avec la dégustation de feuilles de fenouil des Alpes ou d'oseille ou encore, pour les plus téméraires, les noisettes de terre.

Explorer la biodiversité qui nous entoure et la valeur patrimoniale des milieux et des espèces, c'est aussi insuffler une dynamique locale qui favorise l'appropriation d'actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine naturel local par les enseignants, les élus et les habitants. À ce titre, des perspectives d'accompagnement se profilent pour certaines écoles : mise en place de bacs à compost et projets d'aménagements pour l'accueil de la biodiversité dans la cour de l'école de Vic-sur-Cère, création d'un sentier de découverte dans le bois de Mercou par l'école de Paulhac.

Financé par Natura 2000, ce programme pédagogique permet ainsi aux jeunes générations de se rapprocher du patrimoine naturel. Il sera poursuivi en 2016 selon une approche d'éducation artistique (intervention d'artistes) dans les huit classes participantes.



Découverte des milieux naturels par des classes du Cantal (A. Bley © SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

1.1.2.2 Déployer les projets d'éducation des jeunes au développement durable au regard des spécificités du PNRVA

### Projet de rattachement

Sensibilisation des jeunes à l'environnement et aux espèces

### Localisation ou portée

communes de  
Cheylade,  
Lascalles,  
Valuéjols,  
Paulhac,  
Vic sur Cère



### Partenaire(s) technique(s)

DASEN du Cantal, DRAC Auvergne

### Financier(s)

Natura 2000, DRAC Auvergne (partie éducation artistique qui vient en prolongement du projet sur l'année scolaire 2015-2016)

### Contact technique

Michel Fabienne  
04.73.65.64.30  
[fmichel@parcdesvolcans.fr](mailto:fmichel@parcdesvolcans.fr)



## AIDE AU PORTAGE DU PROJET DE RECONNAISSANCE DE LA CHAÎNE DES PUY / FAILLE DE LIMAGNE AU PATRIMOINE MONDIAL

Depuis 2007, le SMPNRVA accompagne le CD 63 pour l'inscription de la Chaîne des Puy / Faille de Limagne au Patrimoine Mondial de l'Humanité, en matière de connaissance du territoire, de gestion du site, de conciliation et de sensibilisation locale, du fait de son expérience depuis 30 ans sur ce territoire. Conformément à la Convention d'Objectifs multipartites établie en 2015 entre le CRA, l'Etat, le CD 63, Clermont Communauté et le SMPNRVA, il a créé au sein de ses services une "Cellule de mise en oeuvre et de suivi du Plan de Gestion Patrimoine Mondial », dotée d'un budget annexe et de financements dédiés. Dans ce cadre, ont été poursuivies les actions d'aide au portage du dossier Patrimoine Mondial, ainsi que de gestion du site, en assistance ou en portage

### Réalisations et résultats 2015

L'aide au portage du projet d'inscription de la Chaîne des Puy/Faille de Limagne au Patrimoine Mondial a pris plusieurs formes en 2015 :

- > participation aux réunions de coordination du projet et gouvernance et/ou co-animation (Commission locale, comités exécutif et technique)
- > production d'éléments explicatifs, descriptifs et de synthèse pour le rapport complémentaire du dossier de candidature
- > participation ponctuelle à l'accueil des experts et aux accueils presse
- > signature d'une convention d'Objectifs pluripartite, mise en place d'une cellule dédiée dotée d'un budget annexe

Dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de gestion, différentes actions ont été menées, soit en portage direct, soit en assistance et appui des partenaires et collectivités :

- > **assistance à la mise en valeur du Puy de Combe-grasse** (SMGF d'Aydat) :
  - . étude floristique (année 0), lien avec agriculteurs pour la gestion de la repousse de l'herbe après travaux, reprise cheminement côté sud, jalonnement temporaire
  - . réflexion sur le stationnement en lien avec les services du CD 63
- > **mise en valeur du Puy de Vichatel** (SMPNRVA) :
  - . fin des travaux (ouverture de points de vue, mise en place des plessis pour guider et canaliser)
  - . mise en place d'un Troupeau mobile gardienné (Garde nature bergère sur 6 mois, troupeau de brebis Rava du Lycée Agricole de Rochefort Montagne) ; ce troupeau a pu pâturer, en plus de Vichatel et des parcelles de Montlosier, le Puy de Jussat (commune de Chanonat, gestion CEN Auvergne)
- > écriture du **projet de convention en faveur de la cabane des bergers d'Orcines** concernant l'association du Puy de Dôme et la coopérative (convention signée et construction de la cabane en cours)
- > signalétique directionnelle (commune d'Orcines) : suivi des travaux et fin de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- > **accompagnement de l'ASL de Ceysat et réflexion pour un projet de remise en pâture.**

Cf. autres actions :

- > 10.0.01.01 Restauration du chemin d'accès aux Puy de Jumes et Coquille
- > 10.0.01.34 Formation A Distance pour les personnels d'accueil et prestataires touristiques et Observatoire de la Fréquentation.



Cabane des bergers à Orcines © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

### Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

### Localisation ou portée

communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, CD 63, DREAL Auvergne, Clermont communauté, Dômes Union, SMGF d'Orcines

### Financier(s)

CD 63, SMPNRVA

### Contact technique

Montoloy Christine  
04.73.65.64.17  
[cmontoloy@parcdesvolcans.fr](mailto:cmontoloy@parcdesvolcans.fr)



## PRÉSERVATION ET MISE EN VALEUR DES PUY DE JUMES ET COQUILLE

Depuis 2006, le SMPNRVA mène un programme de mise en valeur du site classé de la Chaîne des Puys, maintenant intégré dans le plan de gestion du projet d'inscription au Patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne-des-Puys et Faille de Limagne. Ce programme englobe les actions de restauration des cheminements et de lutte contre l'érosion. Ces travaux sont nécessaires du fait de la nature même des sols (sols volcaniques très jeunes, sous sols meubles (pouzzolane) et donc très sensibles au piétinement et à l'érosion, ainsi que des différents usages qui entraînent une fréquentation sur ces sites. En 2015, le sentier dégradé et fréquenté qui mène aux Puys de Jumes et Coquille a été restauré.

### Réalisations et résultats 2015

Le chemin des Puys de Jumes et Coquille présentait plusieurs zones d'érosion d'importances différentes créant soit des zones d'instabilité, soit des « lentilles d'érosion » en terrain plat, détruisant par là même des habitats Natura 2000. Sans réaliser d'importants travaux, il s'est avéré nécessaire de restaurer ces zones et de canaliser les visiteurs sur un linéaire bien défini et confortable, pour maintenir l'intégrité physique et végétale de ces Puys et leur aspect paysager. Ces travaux s'inscrivent dans la poursuite de la mise en œuvre :

- > du programme de Mise en valeur du site classé depuis 2006 porté par le SMPNRVA et impulsé par le CRA aux côtés de la DREAL
- > du DOCOB Natura 2000 dont le SMPNRVA est opérateur pour le compte de l'Etat (DREAL)
- > du plan de gestion du projet d'inscription au Patrimoine Mondial de l'ensemble Chaîne des Puys/Faille de Limagne porté par le CD 63 et dont le SMPNRVA est partenaire depuis l'origine.

Les objectifs étaient les suivants :

- > **lutter contre l'érosion** (préservation de l'intégrité des édifices volcaniques, maintien de chemins de qualité pour que les visiteurs restent dessus)
- > **concilier les usages** (découvrir le site en restant sur les chemins et donc en respectant les usages pastoraux et la végétation fragile)
- > **participer à la diffusion de la fréquentation à l'échelle de la Chaîne des Puys** (pour éviter trop de concentration en secteur central) en faisant découvrir d'autres sites volcaniques dont ceux des Puys de Jumes et Coquille

Les choix ont été les suivants :

- > **des aménagements « légers »**, intégrés (les puys étant en site classé), en prévoyant un entretien régulier et annuel par la suite (77 drains par exemple)
- > **des techniques éprouvées** pour gérer l'eau depuis les sommets (drains, puits perdus), préserver la végétation et les sols (bionattes en coco, plessis de châtaigner), mais aussi canaliser les visiteurs sur un linéaire (plessis, jalonnement)
- > **la pose de deux écompteurs.**

Ces travaux ont renforcé ceux effectués en 2013 et 2014 par le CEN Auvergne pour remettre en valeur le cratère du Puy de Jumes (ouverture de points de vue et éclaircie des noisetières). Financés par le CD 63, le CRA, l'Etat (DREAL) et le SMPNRVA, leur montant s'est élevé à 44 500



Bionattes au sommet du Puy de Jumes © R. Lafont (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.1.3 Maintenir l'intégrité des sites paysagers remarquables

### Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puys et reconnaissance au Patrimoine mondial

### Localisation ou portée

commune de Saint-Ours-les-Roches (section de Beauregard)



### Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne, CEN Auvergne

### Financier(s)

CRA, CD 63, DREAL Auvergne

### Contact technique

Montoloy Christine  
04.73.65.64.17  
[cmontoloy@parcdesvolcans.fr](mailto:cmontoloy@parcdesvolcans.fr)

## SURVEILLANCE, SENSIBILISATION, CONCILIATION DES USAGES, ENTRETIEN DES SITES ET SUIVIS PATRIMONIAUX EN CHAÎNE DES PUY

Dans le cadre du projet d'inscription de la Chaîne des Puy (et de la Faille de Limagne) au Patrimoine Mondial, de sa gestion au titre de Natura 2000 et de son classement, ainsi que de l'Opération Grand Site du puy-de-Dôme, les gardes nature et l'agent technique du SMPNRVA assurent de nombreuses fonctions : surveillance, veille écologique, sensibilisation, conciliation des usages, aménagement et entretien des chemins et zones dégradées. Leur expertise est un atout pour accompagner d'autres actions et le montage de dossiers propres à ces thématiques. Ces postes sont indispensables pour garantir les actions de gestion mises en place depuis plusieurs années et préconisées dans les documents de gestion.

### Réalisations et résultats 2015

#### Surveillance et conciliation des usages:

- > renseignements et conseils, rappels à l'ordre en termes de comportement, repérage de chemins dégradés par la circulation motorisée de loisirs...
- > alerte des services de l'Etat dans le cas d'infraction à la réglementation du site classé ou de la police de la nature
- > constat de dépôts de déchets sauvages, ramassage et évacuation de dépôt, et contact des communes concernées pour les plus importants ou dangereux.

#### Encadrement des manifestations sportives:

- > avis, suivi, veille sur la Chaîne des Puy et la Faille de Limagne, en lien avec la Préfecture
- > travail préparatoire à la mise en place d'une charte de gestion des manifestations sportives : cartes et recensement exhaustif

**Sensibilisation du public et des professionnels :** ateliers Grand Site de France "Dans les coulisses du Grand Site", participation aux formations des personnels saisonniers (Vulcania, Grand Site de France et offices de tourisme), participation aux vidéos et contenus pour la formation à distance des personnels d'accueil et prestataires touristiques...

**Suivi des estives :** accompagnement de l'estive d'Orcines très fréquentée (information des visiteurs, pose de filets mobiles, aide à la montée et suivi sur le site du puy-de-Dôme, débroussaillage, exploitation du carnet de pâturage...), réalisation de travaux d'ouverture dans le cadre des MAET (Puy des Goules, ...), suivi du troupeau mobile gardienné...

**Travaux :** participation à l'élaboration, la réalisation et l'entretien des travaux d'aménagement de mise en valeur et de lutte contre l'érosion des sites et des cheminements (fin des travaux sur le Puy de Vichatel, Puy de la Vache et Lassolas, Puy de Combegrasse, Chemin du renard (Volvic), Puy des Gouttes, sommet du Puy de Dôme, chemin des Gravouses...)

**Suivi de la biodiversité :** recensement des espèces (Chauve souris, Bécasse, papillons,...), relevés botaniques sur plusieurs sites dans le cadre de N2000, proposition d'îlots de sénescence en forêt ...



Tressage dans le cratère du Puy de Vichatel © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

### Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puy et reconnaissance au Patrimoine mondial

### Localisation ou portée

communes du secteur Chaîne des Puy / Faille de Limagne



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, CD 63, DREAL Auvergne, Clermont communauté, ONCFS Auvergne, Dômes Union, DDT 63, Préfecture d'Auvergne et du Puy-de-Dôme, associations sportives, policiers municipaux...

### Financier(s)

SMPNRVA, CD 63, CRA, Clermont communauté

### Contact technique

Montoloy Christine  
04.73.65.64.17  
[cmontoloy@parcdesvolcans.fr](mailto:cmontoloy@parcdesvolcans.fr)

## FORMATION À DISTANCE ET MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE DE LA FRÉQUENTATION DANS LA CHAÎNE-DES-PUYS / FAILLE DE LIMAGNE

Les visiteurs manquent souvent d'informations pour découvrir la diversité des richesses de la Chaîne des Puys dans le respect de ses fragilités et usages. Dans le cadre du site classé et du projet d'inscription au Patrimoine Mondial, il était indispensable d'améliorer les connaissances des personnes en lien direct avec les visiteurs (et notamment en amont des visites sur site), de développer une culture commune locale, replacée dans un contexte international et dans une démarche de qualification d'un territoire exceptionnel. Pour ce faire, une "FOrmation A Distance" spécifique a été créée. Par ailleurs, un Observatoire de la Fréquentation a été initié afin de mieux analyser et comprendre les usages de ce site.

### Réalisations et résultats 2015

La **FOrmation A Distance** (FOAD) est destinée à sensibiliser et informer toute personne en situation de fournir des renseignements touristiques sur la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne (conseiller touristique, agent d'accueil, réceptionniste, hébergeur...) pour une meilleure connaissance du territoire (patrimoines géologiques notamment), ainsi que compréhension des usages et des mécanismes de gestion, en lien avec l'offre touristique et les produits associés. Ces personnes étant au contact d'un grand nombre de visiteurs en amont et durant tout leur séjour, la qualité et la précision de l'information délivrée sont donc fondamentales pour contribuer à la gestion du site. Ils permettent de veiller à ce que le public arrive sur le site en connaissance de cause (fragilité, usages à respecter) et soit incité à découvrir d'autres secteurs que le secteur central.

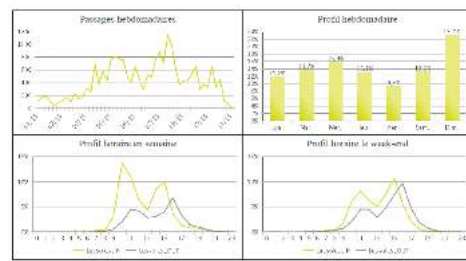
Cette formation est entièrement informatisée et peut être suivie depuis son lieu de travail ou son domicile. Financée par la Région Auvergne, elle est composée de 3 modules :

1. géologie appliquée au territoire
2. gestion d'un site touristique naturel mondialement connu
3. informations pratiques, « trucs et astuces »

Un **observatoire interactif de la fréquentation touristique** sur le secteur de la Chaîne des Puys et la Faille de Limagne a été initié en 2015, pour obtenir des données quantitatives et qualitatives permettant de :

- > mesurer l'impact, d'une part, des aménagements réalisés sur les sites alternatifs en termes de diffusion de la randonnée, et, d'autre part, des campagnes de communication et de sensibilisation
- > disposer d'outils d'évaluation et de pilotage de la fréquentation « randonnée », ainsi que d'éléments objectifs pour établir les rapports d'état du bien en cas d'inscription.
- > permettre une meilleure sensibilisation des publics à l'impact de la fréquentation.

Pour réaliser les premières mesures avec un pas de temps fin, 10 écompteurs ont été acquis (avec un financement par la Fondation Chaîne-des-Puys / Faille de Limagne et la DREAL Auvergne) et installés sur les principaux volcans de la Chaîne des Puys (6 sont à venir).



Résultats de l'observatoire de la fréquentation touristique © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNVA

### Projet de rattachement

Gestion du site classé de la Chaîne des Puys et reconnaissance au Patrimoine mondial

### Localisation ou portée

communes du secteur Chaîne des Puys / Faille de Limagne



### Partenaire(s) technique(s)

CD63, CRARA, DREAL Auvergne, ADELFA, OT, habitants et prestataires touristiques du territoire, Lycée hôtelier de Chamalières, vidéaste...

### Financier(s)

CD 63, Fondation Chaîne-des-Puys / Faille de Limagne, SMPNRVA

### Contact technique

Montoloy Christine  
04.73.65.64.17  
[cmontoloy@parcdesvolcans.fr](mailto:cmontoloy@parcdesvolcans.fr)

## RESTAURATION DU SENTIER SUD-EST DÉGRADÉ DU PUY DE SANCY

Les crêtes du massif des Monts Dore véhiculent une image forte de l'Auvergne (touristique, paysagère patrimoniale) et constituent une destination largement médiatisée. Favorisée par un accès mécanisé, leur fréquentation touristique estivale a beaucoup augmenté ces dernières décennies (200 000 personnes par saison). L'une des conséquences est la dégradation des sentiers des crêtes, accentuée par l'érosion naturelle des sols et les sévères conditions climatiques. Dès 2001, le SMPNRVA a entamé un programme de restauration et d'entretien de ces sentiers afin de maintenir des paysages et des milieux naturels de qualité, tout en permettant sa découverte de façon sécurisée. En 2015, cela concernait l'emblématique sentier Sud-Est du Puy de Sancy.

### Réalisations et résultats 2015

Suite à un premier programme de travaux de 2005 à 2009, une deuxième tranche était envisagée en faveur du secteur très fréquenté et érodé allant du Puy de Sancy à la Tour Carrée, notamment la partie de sentier qui rejoint le sommet du Puy de Sancy par le versant sud-est du massif (sentier emblématique, de 460 m de long, avec un très fort dénivelé, très érodé, à forte fréquentation estimée à environ 60 000 personnes par été).

Plusieurs chantiers d'entretien avaient été réalisés depuis 2008 sur ce secteur mais ils se sont avérés insuffisants.

C'est pourquoi, ont été réalisées une pré-étude technique en 2009 et une étude de faisabilité technique en 2013 pour préciser les travaux à mener :

- > créer un nouvel itinéraire plus confortable et plus sécurisé à la base du Sancy
- > gérer l'écoulement des eaux par des renvois d'eau en pierre et/ou en terre
- > canaliser les randonneurs par des murets en pierre et de créer des murets de soutènement
- > stabiliser les zones d'érosion afin de favoriser la reprise de la végétation.

Tout en artificialisant le moins possible et en préservant l'aspect naturel et montagnard, cette restauration a été mise en oeuvre par la Réserve naturelle nationale Chastreix Sancy (gérée par le SMPNRVA) durant l'été 2015.

Sur la base d'un budget de 102 500 euros HT, les travaux ont consisté en l'aménagement ou l'installation de 4 lacets sur 120 m, 18 marches en pierres sèches, 157 m de murets en pierres sèches, 42 renvois en pierres sèches, 543 m de boudins coco, 212 m de fil guide et 700 m<sup>2</sup> de toile coco.

Réalisé par une entreprise spécialisée, le chantier a mobilisé 184 journées/homme (1172 heures) sur 5 semaines, deux séquences d'héliportage (72 rotations), une pelle araignée, une mini-pelle....



Pose de boudins au Puy de Sancy  
© T. Leroy (RNNCS - SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.1.1 Favoriser une gestion durable et une reconnaissance des grands espaces volcaniques du PNRVA

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de Chastreix Sancy

### Localisation ou portée

commune de  
Chambon-sur-  
Lac



### Partenaire(s) technique(s)

Stations de ski, Office du tourisme et Communauté de communes du Massif du Sancy, entreprises privées, experts (pédologue, géologue, botaniste...)

### Financier(s)

Europe, CRA, CD 63, Communauté de communes du Massif du Sancy, DREAL Auvergne

### Contact technique

Leroy Thierry  
04.73.21.41.74  
[contact@reservechastreix-sancy.fr](mailto:contact@reservechastreix-sancy.fr)

## AVIS DU SMPNRVA SUR DIVERS PROJETS (HORS URBANISME)

Conformément au Code de l'environnement, le SMPNRVA est consulté pour avis simple pour tous projets soumis à notice ou étude d'impact, à autorisation ou à déclaration et concernés par un site Natura 2000, dans le cadre des procédures réglementaires organisées par les services de l'Etat. Le SMPNRVA est également consulté sur des schémas d'orientations, planifications ou d'aménagements thématiques, (exemples, carrières, chasse, aménagements forestiers, etc.). Il peut aussi être sollicité en amont par des porteurs de projet afin d'être accompagné dans la prise en compte des enjeux patrimoniaux et des objectifs de la Charte du Parc.

### Réalisations et résultats 2015

A la réception d'un projet d'aménagement ou d'événementiel sur le Parc, le SMPNRVA étudie le respect des spécificités patrimoniales (paysage, environnement et eau). Des compléments d'informations et/ou des préconisations vis-à-vis de l'environnement peuvent être sollicités. Une sortie de terrain préalable aux travaux ou manifestations est diligentée selon l'impact estimé. Selon la nature de la sensibilité du patrimoine et l'importance du projet, un suivi de réalisation est assuré par le SMPNRVA.

En 2015, **107 dossiers "Article II"** ont été reçus pour le renforcement, la reprise ou la modification du réseau d'alimentation en énergie électrique. Seuls 6 avis ont été émis pour solliciter des compléments d'information et des préconisations préventives sur le chantier projeté. Deux d'entre eux ont nécessité une visite de terrain avec le porteur de projet pour la prise en compte des enjeux (présence de zones humides, lacs, cours d'eau et site sensible). L'autorité environnementale a saisi le SMPNRVA pour **5 dossiers** concernés par la procédure "cas par cas" (1 demande d'autorisation de défrichement, 4 dossiers nécessitant une étude d'impact – piste de ski, complexe hôtelier, carte communale, aire de camping-car).

1 avis défavorable a été émis par le Comité syndical sur l'aménagement d'un barrage hydroélectrique supplémentaire sur la Dordogne (site de la Compissade). Des avis techniques ont été produits sur le schéma départemental de gestion cynégétique du Puy de Dôme et sur un projet d'aménagement photovoltaïque à Cros.

Dans le cadre de Natura 2000 et des manifestations nautiques, **81 avis ont été émis dont 68 concernent des manifestations sportives** (dont 8 manifestations motorisées) ; **79 avis positifs** ont été rendus suite aux échanges en amont avec les porteurs de projet et évolutions apportées si nécessaires. 1 seul avis réservé a été émis sur une manifestation motorisée pour laquelle l'organisateur n'a pas tenu compte des échanges en amont. Mais 5 manifestations sportives (4 motorisées et une VTT) ont fait l'objet de constats problématiques dans leur réalisation et ont provoqué, pour 2 d'entre elles, des réunions en sous-préfecture avec les organisateurs. 2 autres ont été verbalisées par l'Etat.

Enfin, février 2015 a été marqué par la catastrophe écologique sur la Dordogne provoquée par une ouverture non contrôlée du barrage de La Bourboule. Le SMPNRVA, qui suit la mise aux normes de ce barrage, a adressé un courrier au Préfet pour en accélérer la procédure et mise en oeuvre.



Vidange non maîtrisée du barrage de La Bourboule le 13 février 2015  
© AAPPMA La Bourboule

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.2 Maintenir la fonctionnalité de la trame verte et bleue

### Projet de rattachement

Projets importants du territoire et partenariats environnementaux

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Porteurs de projet, Services de l'Etat (Préfecture, DREAL, DDT, ONEMA, ONCFS, ONF...)

### Financier(s)

SMPNRVA, Natura 2000

### Contact technique

Birard Cécile  
04.73.65.64.02  
[chirard@parcdesvolcans.fr](mailto:chirard@parcdesvolcans.fr)

## GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE CHASTREIX SANCY

La réserve naturelle nationale a été créée en juillet 2007 et c'est en 2009 que le SMPNRVA en a été désigné gestionnaire. Le premier plan de gestion couvrant la période 2014-2018 a été approuvé par le Préfet suite à une longue procédure de diagnostic, réflexions, concertations, écriture.

Les principaux enjeux identifiés dans ce cadre sont : la préservation du patrimoine naturel des crêtes, ainsi que des tourbières, des zones humides et des cours d'eau, le maintien de la biodiversité et de la naturalité et la gestion durable des 400 ha de forêts, l'ancrage territorial et la sensibilisation, ainsi l'amélioration des connaissances du territoire.

### Réalisations et résultats 2015

Le plan de gestion a programmé 69 opérations et les moyens suivants : 2,9 ETP de personnel (financés par l'Etat à hauteur de 176 000 euros en moyenne par an) et des financements complémentaires estimés à 138 000 euros en moyenne par an. Pour 2015, il prévoyait la réalisation ou des avancées concernant 61 des 69 opérations, ce qui a été effectué. Hormis l'importance de l'approbation définitive du plan de gestion 2014-2018 et la gestion unique de la réserve assurée par le SMPNRVA (l'ONF s'étant retiré comme gestionnaire), les principales actions menées sont :

#### Enjeu 1, crêtes :

- > la restauration du sentier sud-est du Puy de Sancy et l'entretien permanent des sentiers dont celui du col d'Enfer
- > l'édition du dépliant Sancy sensible
- > les avancées sur le programme « crêtes »
- > le test d'une méthode d'évaluation de l'état de conservation des pelouses montagnardes sur 121 ha

**Enjeu 2, zones humides :** le lancement de l'observatoire des cours d'eau incluant leur description hydromorphologique, la collecte et synthèse des données acquises, la première année de l'inventaire des insectes aquatiques et la première année de réalisation des Indices Biologiques Globaux et Indices Biologiques Diatomées par la DREAL.

**Enjeu 3, forêts :** la publication de l'étude sur l'indice de biodiversité potentiel des boisements et la réalisation de la 2ème année de restauration écologique et paysagère de l'ENS Montagne du Mont.

#### Enjeu 4, intégration territoriale et administration :

- > la réalisation d'une étude sur les valeurs ajoutées de la RNN Chastreix Sancy dans le cadre d'un projet national mené par RNF
- > l'avancée sur le projet de création d'un espace muséographique en liaison avec la RNN Vallée de Chaudefour
- > les expositions temporaires (tourbières, photos nature, photos de jeunes sancyliens) et les nombreuses animations de la maison de la RNN
- > une conférence « Sancy-Cézallier, des réserves de connaissances à partager » en avril 2015
- > les nombreuses informations dans la presse et sur Internet
- > la réunion de 2 comités consultatifs (mai et novembre)

**Enjeu 5, amélioration des connaissances :** la conception d'un ambitieux programme sur 14 études écologiques (financements FEDER).



Le garde saisonnier en action © T. Leroy (RNNCS - SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de Chastreix Sancy

### Localisation ou portée

communes de Chastreix, Le Mont-Dore, Chambon-sur-Lac, Besse-et-Saint-Anastaise, Picherande



### Partenaire(s) technique(s)

DREAL, CD 63, ONF, Ccté - OT - stations de ski du Sancy, BALIRANDO, CDRP, AEAG, Fédérations pêcheurs - chasseurs, DDT63, DRAAF, CBNMC, Chauves-souris Auvergne, Groupe mammalogique d'Auvergne, ONEMA, ONCFS, RNF, malacologue, Bureaux d'études...

### Financier(s)

MEEM - SMPNRVA -AEAG

### Contact technique

Leroy Thierry  
04.73.21.41.74  
[contact@reservechastreix-sancy.fr](mailto:contact@reservechastreix-sancy.fr)

## GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA VALLÉE DE CHAUDEFOUR

La Réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudfour présente un patrimoine écologique et paysager remarquable. Du fait de cette grande richesse, il est nécessaire de protéger, gérer et faire découvrir les milieux naturels, la faune et la flore fragiles de ce territoire. Cela passe par la surveillance et l'information sur la réglementation du site, l'entretien de la signalétique réglementaire, mais également le contrôle des manifestations sportives autorisées sur le territoire de la réserve naturelle. Une gestion optimale ne peut pas être mise en oeuvre sans une connaissance importante des espèces, des milieux et de leur fonctionnement. Cette connaissance passe dans un premier temps par des inventaires tant floristiques que faunistiques.

### Réalisations et résultats 2015

#### Accueil, information, sensibilisation, surveillance :

- > ouverture de la maison de la réserve de début mai à fin août
- > tournées de surveillance durant la période estivale et jours fériés du mois de mai
- > sorties botaniques (139 participants durant l'été), sorties estivales organisées avec le bureau des guides de Murols, encadrement de 17 groupes scolaires.

#### Gouvernance, gestion des partenariats :

- > préparation de documents administratifs (notamment pour le comité consultatif) et pédagogiques
- > édition de la lettre de la réserve n°10 pour informer les habitants de la communauté de communes du Sancy
- > liens pour maintenir le partenariat avec les AeM (formation sur la vipère péliade et actualités de la Réserve naturelle de la Vallée de Chaudfour)
- > information des personnels de l'intercommunalité du Massif du Sancy.

Réalisation de 2 conférences thématiques dans le cadre des animations estivales de la commune de Chambon-sur-lac.

#### Études et suivis d'espèces :

- > suivis botaniques de recolonisation de la végétation sur les coulées de boue suite à l'orage de 1994
- > suivis sur les zones réhabilitées des sentiers de crêtes entre le Puy de la Perdrix et le Puy Ferrand
- > suivi de la Jasione d'Auvergne (espèce endémique) en partenariat avec la RNN de Chastreix-Sancy
- > cartographie des espèces végétales protégées ( toutes les stations de 5 espèces dont l'Anémone soufrée, l'Epervière orangée, le Méconopsis du Pays de Galles, l'Androsace de Haller et l'Astérocarpe faux sésame)
- > réalisation d'un stock de survie de semences pour les espèces végétales les plus menacées (Carex vaginé, Carex penché, Carlina à longues feuilles, Gnaphale de Norvège, Gnaphale nain, Jasione d'Auvergne, Epervière orangée, Erigeron des Alpes, Saxifrage de Lamotte )
- > première année de suivi des vipères péliades
- > suivi des marmottes, des chamois, des chauve-souris, mais également de l'avifaune indicatrice.



Anémone soufrée (© E.Vallé – SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de la Vallée de Chaudfour

### Localisation ou portée

commune de Chambon-sur-Lac



### Partenaire(s) technique(s)

SHNAO, CBNMC, Chauve-souris Auvergne, AeM du bureau des guides de Murols, RNN de Chastreix-Sancy, Ecoles de la vallée verte (Murols, Chambon sur lac et Saint-Nectaire)

### Financier(s)

MEEM, ONF, SMPNRVA

### Contact technique

Vallé Eric  
04.73.88.68.80  
[contact@reservechaudfour.fr](mailto:contact@reservechaudfour.fr)

## GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DES SAGNES DE LA GODIVELLE

Gestionnaire de la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle pour le compte de l'Etat depuis 1985, le SMPNRVA est responsable de la bonne conservation des tourbières du Lac d'en Bas et de la Coualle Basse. Il assure les trois missions essentielles des Réserves : protéger, gérer, faire découvrir.

L'année 2015 a permis de finaliser la rédaction du plan de gestion 2016-2020 de la Réserve naturelle et de définir un programme d'actions ambitieux pour les 5 prochaines années.

### Réalisations et résultats 2015

#### > Etude fonctionnelle du Cuivré de la Bistorte :

Le SMPNRVA mène depuis 2013 un programme d'actions sur les insectes patrimoniaux des zones humides. Dans ce cadre, une étude fonctionnelle a été réalisée sur le Cuivré de la Bistorte en 2015 avec l'appui de la SHNAO et d'une chercheuse de l'Université de Louvain. Elle visait à évaluer l'état de santé de l'espèce sur la Réserve à l'aide d'outils démographiques et génétiques.

La technique CMR (capture-marquage-recapture) a permis d'estimer la population à plus de 5000 individus, chiffre exceptionnel qui en fait certainement l'une des plus grosses stations de France. L'étude a également montré l'existence de flux de gènes avec les sites proches, ce qui confirme que les tourbières de La Godivelle sont connectées.

#### > Inventaire de la flore patrimoniale :

afin d'améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel de la Réserve et de faire ressortir les priorités de conservation, un inventaire général de la flore vasculaire et de la bryoflore a été confié au CBNMC. L'état des lieux produit a été complété par une cartographie des populations d'espèces végétales rares. Ce type d'étude n'avait pas été réalisé depuis plus de 15 ans.

Les prospections ont permis d'identifier un total de 134 taxons au Lac d'en Bas et 119 à la Coualle Basse, dont 18 à fort enjeu. La Réserve représente une part importante de la population nationale pour 8 de ces taxons rares. Elle se classe au rang des tourbières les plus riches de France en nombre de sphaignes. *Hamatocaulis vernicosus*, espèce très rare et considérée comme disparue dans le Massif central, a été redécouverte sur la tourbière du Lac d'en Bas.



Inventaire des bryophytes  
© L. PONT (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des Sagnes de La Godivelle

### Localisation ou portée

commune de La Godivelle



### Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, commune de La Godivelle, SHNAO, Université de Louvain, CBNMC

### Financier(s)

DREAL Auvergne, MEEM

### Contact technique

Pont Lionel  
04.73.65.64.07  
[contact@reservegodivelle-jaquette.fr](mailto:contact@reservegodivelle-jaquette.fr)



## GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU ROCHER DE LA JACQUETTE

Depuis 2013, le SMPNRVA est gestionnaire unique de la Réserve naturelle nationale du Rocher de la Jaquette. L'État l'a reconduit en 2014, pour une durée de 6 ans renouvelable, dans ses missions de conservation du patrimoine naturel de ce site.

En 2015, la gestion éco-pastorale mise en place pour la restauration des milieux ouverts se poursuit en partenariat avec un éleveur local, de même que les suivis écologiques pour définir l'état de conservation des habitats naturels et l'entretien des aménagements pastoraux avec le soutien renforcé de lycées agricoles dans le cadre de chantiers école.

### Réalisations et résultats 2015

#### > Révision du plan de gestion :

la rédaction d'un plan de gestion implique une longue démarche d'actualisation du diagnostic, de redéfinition des orientations de gestion et de programmation de nouvelles actions. Ce travail doit prendre en compte les évolutions du contexte environnemental et socio-économique, mais aussi intégrer les nouvelles méthodes de travail pour la conservation des milieux naturels.

La base de données SERENA a été mise en place sur la Réserve. Cet outil permet de rassembler, géolocaliser et organiser toutes les données accumulées depuis plus de 35 ans.

Dans le but d'identifier les enjeux de conservation du site sur la base de critères objectifs, une grille de hiérarchisation a été établie en croisant la valeur patrimoniale des espèces avec la responsabilité du site pour leur conservation.

#### > Diagnostic éco-pastoral :

Afin d'améliorer les modalités de gestion éco-pastorale et ainsi de mieux répondre aux objectifs de conservation de la Réserve, un diagnostic a été réalisé en 2015 par SCOPELA, bureau d'étude spécialisé dans le conseil en pastoralisme.

Au regard des caractéristiques agroécologiques des coteaux de la Jaquette, des enjeux de biodiversité et des attentes de l'éleveur, une nouvelle chaîne de pâturage a été proposée. Elle doit permettre en priorité de maintenir les milieux ouverts en stoppant localement les dynamiques d'embroussaillage.

Ce travail a été croisé avec l'expertise du CBNMC qui est chargé d'élaborer sur la Réserve un catalogue des végétations.



Diagnostic éco-pastoral  
© L. PONT (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel du site Le Rocher de La Jaquette

### Localisation ou portée

commune de  
Mazoires



### Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne, Sous-préfecture d'Issoire, Commune de Mazoires, GAEC Lou Pastre, LEPA de Saint-Flour – Brioude - Rochefort-Montagne, Bureau d'étude SCOPELA, CBNMC

### Financier(s)

DREAL Auvergne, MEDDE

### Contact technique

Pont Lionel  
04.73.65.64.07  
[contact@reservegodiville-jaquette.fr](mailto:contact@reservegodiville-jaquette.fr)

## ASSISTANCE À LA PRÉPARATION DU DOSSIER DE CLASSEMENT DE LA TOURBIÈRE DU JOLAN EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE

La Charte du Parc prévoit de "développer la protection/gestion par des mesures réglementaires, foncières ou contractuelles adaptées" de réservoirs de biodiversité n'en bénéficiant pas déjà. La tourbière du Jolan présentant toutes les caractéristiques justifiant un classement en RNR, en accord avec la Région Auvergne, ainsi qu'à la demande et pour le compte de la Commune de Ségur-Les-Villas (maître d'ouvrage), le SMPNRVA a produit, en 2015, un dossier de candidature motivé (forte valeur patrimoniale, superficie suffisante, cohérence du projet de classement avec d'autres dispositifs de protection et/ou de gestion, ouverture au public, volonté par une majorité d'acteurs locaux de protection et de gestion du site partagée).

### Réalisations et résultats 2015

En 2015, le SMPNRVA a animé la concertation locale, en lien avec la commune de Ségur les Villas, à travers l'organisation :

- > de rencontres et de réunions avec l'ensemble des acteurs concernés (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, chasseurs...)
- > d'une réunion d'information publique à destination des habitants de la commune présentant les éléments issus de la phase de diagnostic et de concertation et en particulier le projet de règlement.

Le dossier de classement a ensuite été rédigé et présenté au CSRPN en novembre 2015.

Le travail mené par le SMPNRVA depuis 2014 a donc permis :

- > de réaliser un **état des lieux** précis des usages et un **diagnostic environnemental**
- > d'identifier les **enjeux écologiques et socio-économiques** en présence
- > de définir les **grandes orientations de gestion** et la **réglementation** à mettre en oeuvre pour concilier les différents usages et la préservation du patrimoine naturel.

La consultation publique relative à la création de la Réserve a débuté en novembre 2015.

L'année 2016 pourrait voir le classement officiel du site.



Tourbière du Jolan  
© SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel de la tourbière du Jolan

### Localisation ou portée

commune de Ségur-les-Villas



### Partenaire(s) technique(s)

CRA

### Financier(s)

CRA

### Contact technique

Belenguier Luc  
04 73 65 64 12  
[natura2000@parcdesvolcans.fr](mailto:natura2000@parcdesvolcans.fr)

## ACCOMPAGNEMENT DE LA DEMANDE DE CLASSEMENT EN RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DU ROCHER DE LAQUEUILLE

Parmi les réservoirs de biodiversité prioritaires de la charte 2013>2025 du Parc figure le site du Rocher de Laqueuille : au-delà de sa valeur paysagère et géomorphologique unique, cet espace offre une diversité exceptionnelle de milieux naturels et abrite des espèces dont la rareté à l'échelle régionale voire nationale est indéniable. Aussi, en accord avec la Région et à la demande et pour le compte de la commune de Dienne (maître d'ouvrage), le SMPNRVA s'est investi pour produire, en 2013, un dossier de candidature motivé. Suite à un avis favorable, l'élaboration du dossier de classement a été initiée en 2014, en accord avec la commune de Dienne. Ainsi, 2015 a été consacrée à la poursuite de la démarche de concertation auprès des acteurs locaux.

### Réalisations et résultats 2015

En 2015, le SMPNRVA a poursuivi la démarche d'animation territoriale à travers l'organisation de **4 réunions de concertation** suivantes :

- > réunion sur la thématique de la cascade de glace ;
- > réunion avec la Fédération départementale des chasseurs du Cantal et l'ACCA de Dienne
- > réunion de terrain pour étudier la faisabilité d'une aire de stationnement pour les parapentistes
- > réunion publique présentant les éléments issus de la phase de diagnostic et de concertation et en particulier le projet de règlement.

Le travail mené par le SMPNRVA depuis 2014 a donc permis :

- > de réaliser un **état des lieux** précis des usages et un **diagnostic environnemental**
- > d'identifier les **enjeux écologiques et socio-économiques** en présence
- > de définir les **orientations de gestion** et la **réglementation** à mettre en oeuvre pour concilier les différents usages et la préservation du patrimoine naturel.

Par ailleurs, compte-tenu du fait que le périmètre proposé au classement se compose de biens de sections, la commune de Dienne a souhaité organiser un vote en septembre 2015 auprès des 26 ayants-droits des sections concernées pour se prononcer sur un changement d'usage qu'apporterait le classement en RNR. Dans ce cadre, le SMPNRVA a réalisé un document de synthèse de présentation du projet. Malgré un travail de concertation conséquent auprès des habitants et des usagers et conscients de l'intérêt patrimonial fort du site, les ayants-droits se sont majoritairement prononcés en défaveur de la création de la réserve naturelle régionale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Auvergne, en accord avec le SMPNRVA, ne procédera pas au classement du Rocher de Laqueuille en Réserve Naturelle Régionale.



Le Rocher de Laqueuille (© SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Préservation du patrimoine naturel des autres sites des Monts du Cantal

### Localisation ou portée

commune de Dienne



### Partenaire(s) technique(s)

SM Puy Mary Grand site, LPO Auvergne, Thang Ka, ACCA de Dienne, CEN Auvergne - CD montagne et escalade

### Financier(s)

CRA

### Contact technique

Bley Aimie  
04.71.20.22.10  
[abley@parcdesvolcans.fr](mailto:abley@parcdesvolcans.fr)

## GESTION DES SITES NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 du Parc contribue aux 27 308 sites naturels terrestres et marins les plus remarquables de l'Europe (1758 sites en France), identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces sauvages animales ou végétales et de leurs habitats.

Le SMPNRVA anime 8 de ces sites : « Artense », « Chaîne des Puys », « Cézallier », « Massif Cantalien » et « Zone de Protection Spéciale (ZPS) des Monts et du Plomb du Cantal », « Monts Dore », « Tourbières du Nord-Est Cantalien » et « Zones Humides de Riom-es-Montagne ».

### Réalisations et résultats 2015

Afin de concilier activités humaines et préservation du patrimoine naturel, des mesures de gestion (définies par un document d'objectifs dit DOCOB) sont mises en place par le SMPNRVA pour chacun des sites :

> **l'animation, le suivi, le conseil, l'aide aux porteurs de projet**, notamment dans le montage des dossiers liés aux démarches contractuelles (contrats, charte Natura 2000 : projets sur la forêt de Gravière - Lac Noir - en Artense en attente de financement et sur forêt d'Algères près de Riom) et la veille sur la cohérence des projets avec les objectifs de Natura (nombreux aménagements forestiers sur plusieurs sites, organisateurs de manifestations sportives, projet ASL Ceyssat, ...).

> **l'animation, l'information, la communication** liées à la mise en œuvre du DOCOB : accueil d'une classe BTS Gestion forestière sur l'Artense et du 7<sup>ème</sup> séminaire régional des animateurs Natura 2000 auvergnats, les 10 et 11 septembre dans les Monts du Cantal, travail sur la méthode de diagnostic éco-pastoral avec BTS de Rocherfort-Montagne, ...

> **le suivi des habitats et espèces d'intérêt communautaire** (les tourbières et leur fonctionnement, le Cuivré de la Bistorte en Artense, les prairies et estives sur le Cézallier et en Chaîne des Puys, les oiseaux sur les Monts du Cantal, les Chauves-Souris en Chaîne des Puys en lien avec la RNR Cheire et Grotte de Volvic, etc.)

> **la gestion technique et financière de la programmation annuelle** (dont préparation/animation des comités de pilotage, rédaction des bilans d'activités),

> **l'assistance technique auprès des services de l'Etat** dans le cadre des documents d'incidence (73 avis dont 61 sur les manifestations sportives).

La présence de gardes nature sur le terrain (Massif Cantalien, Monts Dore et Chaîne des Puys) est essentielle afin d'exercer les missions suivantes :

- > surveillance, veille écologique, sensibilisation et communication
- > suivi terrain et vérification préalable (notamment des manifestations sportives), accompagnement de l'activité pastorale, notamment par le lien avec les bergers
- > réalisation de travaux de restauration et d'entretien (notamment des sentiers).



Recueil de 15 ans d'expériences du réseau Natura 2000 © DREAL Auvergne

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

### Localisation ou portée

Chaîne-des-Puys, Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal



### Partenaire(s) technique(s)

DREAL Auvergne, Europe (FEADER), propriétaires et exploitants des sites, membres des Comités de pilotage des sites

### Financier(s)

DREAL Auvergne, Europe (FEADER)

### Contact technique

Birard Cécile  
04.73.65.64.02  
[cbirard@parcdesvolcans.fr](mailto:cbirard@parcdesvolcans.fr)

## ANIMATION DE PROJETS AGRO ENVIRONNEMENTAUX ET CLIMATIQUES SUR PLUSIEURS ZONES NATURA 2000 DU PNRVA

En 2015, le SMPNRVA a répondu au 2<sup>ème</sup> appel à projet régional lancé dans le cadre de la nouvelle PAC et de ses déclinaisons nationale et régionale en Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC).

Dans ce cadre, 4 PAEC ont été défendus en commission régionale le 15 décembre : Chaîne-des-Puys, Lacs et tourbières du Cézallier, Monts Dore et Monts du Cantal. Ils ont été étayés par un important travail de terrain mené pour évaluer l'état de conservation des prairies humides et des prairies de fauche des sites du Cézallier et les estives de la Chaîne des Puys.

### Réalisations et résultats 2015

Validés par les instances régionales en toute fin d'année, **ces 4 PAEC viennent s'ajouter à celui défini préalablement pour deux sites Natura 2000 Tourbières et zones humides du Nord Cantal**

Concernant ce PAEC validé en 2015, le SMPNRVA a engagé l'accompagnement des exploitations agricoles volontaires pour contractualiser des MAEC :

- > rédaction et envoi des compte-rendus des réunions de concertation relatives à l'élaboration du PAEC aux agriculteurs du territoire
- > organisation de deux réunions d'informations pour le lancement de la contractualisation
- > élaboration des documents afférents à la contractualisation (notice de territoire, 8 notices relatives aux MAEC, liste des espèces indicatrices)
- > préparation des dossiers de contractualisation de 28 exploitations (rencontre de chaque exploitant et réalisation d'un diagnostic d'exploitation et d'une expertise de terrain des parcelles engagées)
- > gestion administrative et financière courante.

En parallèle de l'animation du PAEC, le SMPNRVA a participé :

- > le 5 mai 2015 à une réunion d'information sur l'état d'avancement des MAEC, organisée conjointement par la Région et la DRAAF
- > le 2 décembre 2015 à une journée d'information sur l'agro-écologie proposée par le Réseau Rural Auvergne au Lycée agricole de Rochefort-Montagnes.

**La réussite du travail d'animation a été démontrée puisque les objectifs prévus sur deux ans ont été atteints en une année sur le site des Tourbières et zones humides du Nord Cantal (environ 800 ha engagés, 315 000 euros d'aides attribuées et réalisation du meilleur taux de contractualisation à l'échelle régionale).** La campagne de contractualisation se poursuit en 2016 : 103 000 euros supplémentaire ont été demandés à la Région (Autorité de Gestion).

La première année de contractualisation des agriculteurs concernés par les 4 autres PAEC validés sera engagée en 2016.



Sagne de Grand Combe  
© SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

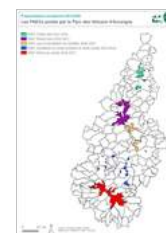
2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

### Localisation ou portée

Chaîne des Puys, Monts Dore, Cézallier, Artense, Monts du Cantal



### Partenaire(s) technique(s)

Chambre d'Agriculture, DREAL Auvergne, Europe (FEADER), propriétaires et exploitants des sites, membres des Comités de pilotage des sites

### Financier(s)

DRAAF Auvergne, Europe, CRA

### Contact technique

Birard Cécile  
04.73.65.64.02  
[cbirard@parcdesvolcans.fr](mailto:cbirard@parcdesvolcans.fr)

## GESTION D'ESPACES NATURELS SENSIBLES DANS LE PNRVA

Le SMPNRVA est gestionnaire pour le compte du Département du Puy de Dôme de 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour lesquels il a rédigé les plans de gestion : ENS du Lac des Bordes, ENS de la Montagne du Mont et ENS de la Tourbière de Jouvion. Chaque année des animations de découverte de ces sites sont organisées par le SMPNRVA qui met en oeuvre les opérations courantes de gestion et d'inventaires et suivis scientifiques.

Il est également en charge de la rédaction du Plan de gestion de l'ENS d'Initiative locale « lac Pavin-Creux de Soucy » sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Besse-Saint-Anataise.

### Réalisations et résultats 2015

> **L'ENS Tourbière de Jouvion** : le site a été retenu dans le plan national d'action sur les papillons Azurés (*Maculinea*) en tant que station de référence pour cette espèce sur le Parc et à l'échelle régionale. Des travaux de suivis et d'inventaires conséquents ont été menés sur les fourmis et sur ses plantes hôtes, la Gentiane pneumonanthe. Une réunion d'information a été organisée le 12 décembre 2015, les conseillers municipaux appréciant le rôle de « vitrine » joué par cet ENS.

> **L'ENS Lac des Bordes** : 83 espèces d'araignées ont été recensées dont 5 spécifiques des tourbières acides d'altitude, constituant un enjeu fort pour le site. Une étude quantitative de l'avifaune nicheuse a été menée soulignant la fragilité du site aux moindres dérangements. Le Comité de labellisation et de suivi des ENS du 63 et la Sous-Préfète d'Issoire ont été accueillis sur le terrain pour leur présenter les enjeux du site, les travaux liés aux abreuvoirs et l'évaluation du plan de gestion 2011 – 2015 démontrant une mise en oeuvre satisfaisante avec des objectifs ciblés globalement atteints et la majorité des actions réalisées.

> **L'ENS de la Montagne du Mont** a été marqué par la 2<sup>ème</sup> année de chantier d'exploitation forestière du programme de restauration écologique et paysagère. En mai, l'arrêté préfectoral autorisant l'empierrement temporaire et portant modification du précédent arrêté afin de faciliter et sécuriser l'accès au chantier a été obtenu. Celui-ci s'est ainsi déroulé du 10 juillet au 20 novembre, mobilisant 2 à 3 équipes sur 4,5 mois d'activités et permettant la coupe de 6 200m<sup>3</sup> de bois correspondant à 49% du volume total à exploiter. Les objectifs 2014-2015 ont ainsi été largement remplis (106% du volume prévu). L'accent a porté également sur l'information : 7 articles de presse, 1 sur le site du Parc et sa page Facebook, 1 dans le magazine du CD 63, 1 vidéo par le SMPNRVA et 1 reportage de France 3 télévision. Le sentier de contournement a été amélioré (mais des infractions ont été relevées avec des passages de randonneurs à pied, en vélo et en quad et le vol de matériel). Un encadrement technique précis des équipes forestières a été nécessaire et une zone de trsas a pu être préservée de l'exploitation.

> **L'ENS d'initiative locale « Lac Pavin-Creux de Soucy »** : le SMPNRVA est en charge de rédiger le plan de gestion en coordination avec son animation du Contrat des Lacs et de Natura 2000. 2015 a ainsi permis la réalisation de 2 études sur la cartographie des milieux naturels et sur le bilan des connaissances en Chauves-Souris du site, participant au diagnostic de cet ENS.



Visite de l'ENS Lac des Bordes par les élus du CD63 et Madame la sous-préfète d'Issoire le 1<sup>er</sup> sept. 2015 © C. Birard (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.3 Conserver et valoriser la richesse des réservoirs de biodiversité

### Projet de rattachement

Gestion de sites naturels préservés

### Localisation ou portée

communes de Chastreix, de Saint Donat, de Compains et de Besse-Saint-Anataise



### Partenaire(s) technique(s)

CD 63 (maitre d'ouvrage), commune de Besse-Saint-Anataise

### Financier(s)

CD 63

### Contact technique

Birard Cécile  
04.73.65.64.02  
[cbirard@parcdesvolcans.fr](mailto:cbirard@parcdesvolcans.fr)

## CONTRIBUTION À LA VEILLE DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Au titre du partenariat entre Riom communauté (agglomération porte du Parc) et le SMPNRVA, l'une des actions menée a été la mise en place d'un chantier école dans le cadre des journées internationale de l'Ambroisie (juin 2015).

Cette opération a consisté à mettre en situation de reconnaissance et de gestion de l'Ambroisie les techniciens « voiries - espaces verts », puis à mener une animation destinée aux habitants des 11 communes pour les sensibiliser et les former aux bons gestes face à la présence de l'Ambroisie.

### Réalisations et résultats 2015

L'opération a nécessité en amont l'organisation de plusieurs réunions préparatoires, notamment pour la recherche de stations exploitables d'Ambroisie sur le territoire intercommunal, ainsi que pour la mise au point des interventions des experts. Elle s'est déroulée sur plusieurs temps en fonction de différentes cibles :

#### > un chantier école avec les techniciens du service Espaces verts de Riom communauté :

les participants ont été accueillis sur un site appartenant à Riom communauté où se développe une station d'Ambroisie à feuilles d'Armoise.

Après un rappel théorique de l'espèce (biologie, répartition, facultés importantes d'adaptation, effets sur la santé...), une mise en situation a été organisée :

- . gestes permettant de travailler et d'éviter le contact direct avec la peau
- . choix des outils de protection (gants, masques type P3), de la saison et des modalités d'intervention en fonction de la taille de la station, du nombre de plantes, de leur développement.
- . test sur la reconnaissance de l'espèce et des espèces voisines pour éviter toute confusion.

#### > un atelier grand public « Agriculture et Ambroisie » :

il ressort des échanges avec les habitants ou les agriculteurs présents que la plupart du temps les personnes connaissent l'espèce mais ne maîtrisent pas tous les problèmes et effets induits, ni les précautions à prendre.

Aussi, la formule de mise en situation en atelier s'avère adaptée, car, au contact de la plante, les participants peuvent :

- . la connaître
- . éviter les confusions possibles
- . aborder les gestes recommandés et ceux à éviter pour lutter contre l'ambroisie et se prémunir.

Ainsi, ils se souviennent et comprennent beaucoup mieux les enjeux et les comportements à adopter.



Mise en situation d'arrachage manuel méticuleux sur une station d'Ambroisie © P. Boichut (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

### Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

### Localisation ou portée

Riom communauté



### Partenaire(s) technique(s)

Riom communauté, FREDON Auvergne, CEN Auvergne, mairie de La Moutade, agriculteurs ayant mis à disposition les parcelles, Observatoire national de l'Ambroisie

### Financier(s)

Riom communauté, SMPNRVA

### Contact technique

Boichut Philippe  
04.73.65.64.08  
[pboichut@parcdesvolcans.fr](mailto:pboichut@parcdesvolcans.fr)

## SUIVIS ET ÉTUDES D'ESPÈCES À ENJEUX POUR LE PNRVA

La diversité des milieux naturels, leur densité, leur spécificité et leur état de conservation, pour certains exceptionnels, contribuent à la très grande diversité des espèces animales et végétales présentes sur le territoire. Pour certaines, le territoire du Parc apparaît comme un réservoir de biodiversité (à l'échelle nationale voire européenne) qu'il s'agit de mieux connaître pour conforter cette situation. C'est le cas de la Pie-Grièche grise dont les seules populations viables en France sont sur les territoires des PNR Auvergnats. Des grands prédateurs comme le Loup d'Europe pourraient aussi être attirés par ce territoire engendrant une crainte légitime des éleveurs. Enfin, 2015 voit une pullulation dramatique des Campagnols terrestres.

### Réalisations et résultats 2015

**Loup** : recolonisant la France depuis 1992 par l'Italie, le loup progresse et commence son installation dans des espaces de forêts du Massif central. Le territoire PNRVA n'est aujourd'hui PAS concerné par la présence permanente du Loup. Cependant, le massif cantalien a été déclaré « zone de présence permanente » durant 2 ans (en 2008-2009) : 1 unique loup y a été observé durant 2 hivers consécutifs aux mêmes endroits. Les troupeaux de mouflons et de chamois, en particulier sur les forêts des massifs cantaliens, des Monts Dore et de la Chaîne des Puys/Faille de Limagne rendent le territoire potentiellement attractif pour l'espèce. Aussi :

- > les gardes-nature du SMPNRVA ont été formés pour un suivi potentiel de l'espèce et ont partagé ces connaissances avec l'équipe technique
- > un séminaire d'information sur le Loup des élus du Comité syndical et des commissions du SMPNRVA a été organisé le 19 juin 2015 avec le témoignage du Parc du Vercors et de l'ONCFS. Il y a été convenu de développer ces conférences d'information à destination des habitants et de renforcer notre travail sur le pastoralisme en collaboration avec les éleveurs.

**Campagnols terrestres** : le SMPNRVA est engagé sur cette problématique de lutte contre le Campagnol terrestre depuis plus de 10 ans au travers de l'initiation puis de la participation à des programmes de recherche-action en Auvergne et en Franche-Comté, ayant abouti à la construction d'une boîte à outils de lutte contre ce rongeur. Il a porté durant 2 ans un contrat expérimental « Natura 2000 », animé par la LPO Auvergne, sur 2400 ha du site du Pays des Couzes visant une lutte par piégeage et lutte indirecte (perchoirs, nichoirs, haies, bosquets...). Conscient des problèmes économiques, sociaux, écologiques et sanitaires que posent les pullulations de Campagnols, le SMPNRVA a reçu les collectifs d'agriculteurs à l'automne 2015 et participé à plusieurs réunions préfectorales. Il a communiqué sur son soutien possible, dans la mesure de ses compétences et moyens, aux initiatives de collectifs d'agriculteurs prêts à s'impliquer durablement dans une lutte efficace, respectueuse de l'environnement et de la santé, organisée à une échelle territoriale cohérente.

**Pies-Grièches grises** : un dossier a été déposé auprès des financeurs en décembre pour analyser la population et la dynamique de ces oiseaux et mettre en place des actions d'amélioration de son habitat en associant la population locale sur une zone de 80 km<sup>2</sup> autour de la Narse d'Espinasse (Sud Chaîne-des-Puys).



Mobilisation exceptionnelle contre la pullulation des Campagnols terrestres (automne 2015) © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

### Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Etat (Préfecture, DRAAF, DREAL, DDT), LPO, FREDON, VETAGROSup, Chambres d'agriculture, ONCFS

### Financier(s)

SMPNRVA

Pies grièches : FEDER Massif central, CGET, DREAL

### Contact technique

Birard Cécile  
04.73.65.64.02  
[cbirard@parcdesvolcans.fr](mailto:cbirard@parcdesvolcans.fr)



## PRÉSERVATION DES ODONATES PATRIMONIAUX DU PNRVA

En application des dispositions 2121 et 2124 de la charte 2013-2025, le SMPNRVA s'est engagé à agir en faveur de la conservation des espèces remarquables de son territoire. Depuis 2013, il mène des actions concernant quatre espèces patrimoniales considérées comme prioritaires dans la déclinaison auvergnate du Plan National d'Actions en faveur des odonates, à savoir l'Agrion à lunules ou *Coenagrion lunulatum* (espèce inféodée aux mares et étangs de moyenne montagne, rare et menacée en France) et trois espèces directement liées aux milieux tourbeux : la Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*), la Leucorrhine douteuse (*Leucorrhinia dubia*) et la Leucorrhine à large thorax (*Leucorrhinia pectoralis*).

### Réalisations et résultats 2015

Les prospections pour la **Cordulie arctique**, la **Leucorrhine douteuse** et l'**Agrion à lunules** ont été finalisées en 2015 et ont permis de dresser un état des lieux des sites connus sur le Parc.

En parallèle à ces inventaires, des précisions ont été apportées à la connaissance sur les habitats fréquentés par la Leucorrhine douteuse et la Cordulie arctique, en particulier concernant les caractéristiques des sites d'émergences (type, végétation, surface, *etc.*).

Cette année, une étude spécifique a été menée sur l'**Agrion à lunules** par capture-marquage-recapture afin de déterminer les capacités de déplacements de l'espèce. En 8 semaines de terrain, plus de 6000 individus ont été marqués sur 12 sites, dont 600 ont été recapturés au moins une fois. L'observation de 15 déplacements entre deux sites, dont 1 de plus de 4 km, est l'un des résultats phares de l'étude, qui apporte des perspectives nouvelles pour la conservation de l'Agrion à lunules. Ce projet a été valorisé sous forme d'un reportage vidéo pour le grand public.

2015 a également été l'occasion de dresser le bilan des 3 années d'études, qui ont permis une amélioration importante de la connaissance de l'écologie de ces espèces (habitats, biologie, phénologie, capacité de déplacements) et de leur répartition sur le territoire du Parc. Sur les 276 sites prospectés de 2013 à 2015, 82 accueillent au moins une des espèces. **Le PNRVA porte donc une responsabilité forte pour la préservation de ces espèces patrimoniales en France.**

Ces études ont permis d'élaborer une stratégie de préservation identifiant les sites concernant lesquels des travaux de gestion doivent être menés ou la maîtrise d'usage ou foncière peut être envisagée.



Leucorrhine douteuse © Mathilde Poussin (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

### Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CEN Auvergne, Coopérative d'Estive d'Auvergne, propriétaires de mares et tourbières, Institut Pythéas / Université Aix Marseille, Audrey CADOU

### Financier(s)

SMPNRVA, AEAG, AELB, CD 15, CRA

### Contact technique

Belenguier Luc  
04 73 65 64 12  
[natura2000@parcdesvolcans.fr](mailto:natura2000@parcdesvolcans.fr)

## ÉTUDE DU CUIVRÉ DE LA BISTORTE ET DE L'AZURÉ DES MOUILLÈRES DANS LE PNRVA

La disposition 2124 de la Charte 2013>2025 prévoit de « Développer une politique active en faveur des espèces remarquables ». Le Cuivré de la bistorte et l'Azuré des mouillères sont deux espèces de papillons des milieux humides. Le premier est une espèce d'intérêt communautaire ciblée par Natura 2000. Le second fait partie des « espèces à traiter en priorité » dans la déclinaison Auvergnate du Plan National d'Action en faveur des Maculinea. Accueillant des populations très importantes pour ces deux espèces, Le PNRVA dispose d'une responsabilité nationale pour leur préservation.

### Réalisations et résultats 2015

En 2015, le SMPNRVA a finalisé une **étude innovante de dynamique de population par des méthodes de capture-marquage-recapture et de génétique sur le Cuivré de la bistorte.**

Après s'être focalisée en 2014 sur la tourbière de Sougeat la Souze (en contexte forestier), c'est sur la Réserve naturelle des Sagnes de La Godivelle que l'étude s'est poursuivie en 2015 (en contexte ouvert).

Ce travail a permis :

- > de mieux cerner l'écologie de l'espèce
- > d'évaluer les tailles de populations, ses capacités de déplacement
- > de disposer d'éléments sur les échanges biologiques entre sites.

Les résultats ont été valorisés sous forme d'un reportage vidéo pour le grand public et d'une publication scientifique.

2015 a été marqué par le lancement d'un travail ambitieux visant à **évaluer l'état de conservation des stations de l'Azuré des mouillères.** L'objectif est double : proposer une méthode d'évaluation adaptée à notre territoire et définir l'état des stations présentes sur le Parc. Cette année, la méthode définie a été testée et appliquée sur 34 stations. Elle se base sur des paramètres rassemblant des informations sur l'habitat, sur les fourmis et la plante hôte du papillon.

Le travail sera poursuivi en 2016 sur les stations restantes du territoire.

Ces deux études, productrices de connaissances et novatrices, menées en partenariat avec des experts et des universitaires, permettront à terme de mettre en place une stratégie de préservation de ces espèces patrimoniales sur le territoire Parc, se basant sur des éléments précis, récents et locaux.



Individu de Cuivré de la bistorte marqué pour l'étude © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.1.2.4 Développer une politique active en faveur des espèces remarquables

### Projet de rattachement

Conservation d'espèces sauvages d'intérêt patrimonial fort et lutte contre espèces envahissantes

### Localisation ou portée

Artense, Cézallier, Sites Natura 2000 du Cézallier et de l'Artense, RNN des Sagnes de La Godivelle

### Partenaire(s) technique(s)

SHNAO, Ant'Area -

### Financier(s)

Etat (RNNSG, Natura 2000), DREAL Auvergne, FEADER, CRA, AEAG, CD 63

### Contact technique

Belenguier Luc  
04 73 65 64 12  
[natura2000@parcdesvolcans.fr](mailto:natura2000@parcdesvolcans.fr)

## SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT DE POLITIQUES LOCALES EN FAVEUR DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

L'animation "eau et milieux aquatiques" réalisée par le SMPNRVA permet d'assurer la mise en oeuvre de son programme d'actions concourant aux principaux objectifs fixés dans la Charte 2013-2025 en la matière, à savoir : le développement et la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire, la gestion durable des lacs naturels, la maîtrise des usages de l'eau, la préservation de la trame verte et bleue, ainsi que la connaissance des milieux aquatiques.

### Réalisations et résultats 2015

Outre l'animation du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin 2012-2017 et la réalisation du diagnostic territorial du projet de contrat milieux aquatiques du bassin Tarentaine / Crégut / Chauvet / Lastioules pour lesquelles le SMPNRVA est maître d'ouvrage, son action a consisté en 2015 à :

- > **participer à la mise en cohérence des politiques de l'eau à l'échelle du territoire et à la préservation de la trame verte et bleue** par :
  - . l'accompagnement des SAGE (Allier aval, Alagnon, Sioule et Dordogne amont) et contrats territoriaux du territoire,
  - . la rédaction d'avis sur les projets de SDAGE et PGRI des bassins Adour Garonne et Loire Bretagne,
  - . l'organisation de 2 journées techniques sur la continuité écologique des cours d'eau.
- > **veiller à l'intégration de l'enjeu « eau et milieux aquatiques » dans les documents d'urbanisme**, notamment à travers le Regard du SMPNRVA
- > **rédiger des avis techniques et assurer la transversalité de l'enjeu Eau au sein des projets du SMPNRVA**
- > **suivre des projets liés à l'hydroélectricité**, notamment le dysfonctionnement du barrage de la Bourboule ayant entraîné un impact sur environ 20 km de la Dordogne
- > **contribuer à l'amélioration de la connaissance des milieux aquatiques** par la réalisation d'études : diagnostic du bassin versant du lac d'en bas (la Godivelle 63) ; l'accompagnement de la RNN de Chastreix-Sancy dans la mise en oeuvre de son observatoire des cours d'eau (co-encadrement d'un stage sur l'hydromorphologie des cours d'eau de la RNN)
- > **assurer une communication et sensibilisation** dans les outils de communication du SMPNRVA.



Envasement de la Dordogne à l'aval du barrage de la Bourboule en février 2015 © N. Guimard (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

### Projet de rattachement

Appui aux politiques locales de l'eau

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CD 15, CRA, CD 63, AELB, AEAG, EPIDOR, FDPPMA 63 - EPL, SMVVA, SIGAL, SIAV, SIVU d'Assainissement de l'amont de la couze Chambon, SIVOM Haute Dordogne, Clermont Communauté, SIARR...

### Financier(s)

AELB, AEAG, CRA, CD 63, SMPNRVA

### Contact technique

Guimard Nadège  
04.73.65.64.28  
[nguimard@parcdesvolcans.fr](mailto:nguimard@parcdesvolcans.fr)

## JOURNÉES D'INFORMATION DES ÉLUS SUR L'ENJEU "EAU ET MILIEUX AQUATIQUES"

Dans le cadre de sa mission de sensibilisation aux enjeux de l'eau, le SMPNRVA a organisé en 2015, deux journées d'information sur la continuité écologique des cours d'eau. Elles s'adressaient aux élus et techniciens souhaitant mieux comprendre les conséquences des ouvrages hydrauliques qui fractionnent les cours d'eau et s'informer sur les solutions techniques et financières pouvant être mobilisées. En effet, de nombreux ouvrages qu'ils soient publics ou privés, doivent être mis en conformité avec la réglementation liée au classement des cours d'eau au titre du L214-17 du code de l'Environnement.

### Réalisations et résultats 2015

Les journées organisées en novembre sur le bassin Loire Bretagne et le bassin Adour Garonne ont rassemblé 55 élus et techniciens du territoire du PNRVA.

Elles se sont déroulées en deux temps :

- > le matin en salle pour faire le point sur la continuité écologique, définition, enjeux et solutions
- > l'après midi sur le terrain, pour la visite de sites de restauration de la continuité écologique.

Ces journées ont permis d'échanger sur des exemples concrets d'opérations de restauration de la trame bleue.

**> Détail de la journée d'information « continuité écologique » du 5 novembre à Saint-Nectaire :** la manifestation a permis de valoriser les actions de restauration de la continuité écologique menées par le SIVU Couze Chambon amont, dans le cadre du contrat territorial couze Chambon amont. Elle comportait une visite des travaux de restauration de la continuité écologique du ruisseau du Frédet.

Participants :

- . 26 élus et techniciens ont participé à la journée d'information.
- . intervenants : Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil Départemental du Puy de Dôme, DDT du Puy de Dôme, FDAAPPMA du Puy de Dôme, ONEMA, SIVU de la couze Chambon amont.

**> Détail de la journée d'information « continuité écologique » du 6 novembre à Champs-sur-Tarentaine :** cette journée a permis de valoriser les actions de restauration de la continuité écologique menées par la FDAAPPMA du Cantal. La visite de terrain a permis de découvrir la réouverture du ruisseau de Champs-sur-Tarentaine, qui était busé sur plusieurs dizaines de mètres et l'arasement du seuil de Nicollet sur la Tarentaine. La journée s'est clôturée par l'inauguration de l'effacement du seuil de Nicolet, organisée par la FDAAPPMA.

Participants :

- . 29 élus et techniciens ont participé à la journée d'information.
- . intervenants : Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Départemental du Cantal, DDT du Cantal, FDAAPPMA du Cantal, ONEMA.



Visite de l'effacement du seuil de Nicollet sur la Tarentaine le 6 novembre 2015 © N. Guimard (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.1.1 Favoriser et mettre en cohérence les politiques de l'eau à l'échelle du territoire et des enjeux de la ressource

### Projet de rattachement

Appui aux politiques locales de l'eau

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CD 15 et 63, CRA, AELB, AEAG, DDT 15 et 63, FDAAPPMA 15 et 63, ONEMA, SIVU Couze Chambon amont, EPIDOR

### Financier(s)

AEAG (poste) - AELB (poste) - SMPNRVA

### Contact technique

Guimard Nadège  
04.73.65.64.28  
[nguimard@parcdesvolcans.fr](mailto:nguimard@parcdesvolcans.fr)

## DIAGNOSTIC ET MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE BASSIN VERSANT DU LAC D'EN BAS DE LA GODIVELLE

Afin de comprendre l'origine de l'eutrophisation de la tourbière du Lac d'en Bas constatée depuis plusieurs années, un diagnostic hydrologique et fonctionnel a été mené en 2014-2015 sur le bassin versant de La Godivelle, couplé à un état des lieux des pratiques agricoles. Cette étude a abouti à l'élaboration d'un programme de mesures pour préserver la qualité de l'eau et limiter les apports trophiques du bassin versant.

### Réalisations et résultats 2015

En 2014, un diagnostic fonctionnel et hydrologique a été engagé par les prestataires Pierre Goubet et Inselberg à l'échelle du bassin versant. Une première campagne de terrain a été réalisée, intégrant notamment des sondages pédologiques, des premiers relevés de la végétation et la pose de piézomètres.

En 2015, l'étude s'est poursuivie par :

- > l'acquisition de données complémentaires relatives sur le bassin versant de la Godivelle
- > la mise en place d'un suivi piézométrique sur une année hydrologique complète
- > la réalisation d'analyses physico-chimiques sur l'eau et les sédiments, notamment vis-à-vis du paramètre phosphore.

**L'acquisition de ces données a permis de mieux comprendre le fonctionnement du bassin versant (érosion, transferts/stockage de nutriments) dans le contexte particulier des andosols.**

Un diagnostic agricole du bassin versant a été réalisé en parallèle par l'équipe du SMPNRVA. Des enquêtes individuelles ont été réalisées auprès des 15 exploitants du bassin versant. Chaque diagnostic individuel a été restitué auprès des exploitants concernés à l'automne 2015. Un rapport synthétise à l'échelle du bassin versant les principales problématiques recensées et propose des orientations de gestion. Les principales conclusions de cette étude sont intégrées dans l'interprétation du rapport de diagnostic fonctionnel et hydrologique.

Une réunion de présentation des résultats croisés du diagnostic fonctionnel et de l'enquête agricole a été organisée à l'attention du comité de pilotage et des exploitants agricoles concernés. Cette restitution a été l'occasion de **proposer des pistes d'actions pour réduire l'impact des pratiques sur la ressource en eau et les milieux aquatiques.**



Pose de sondes piézométriques sur le bassin versant © L. PONT (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

### Projet de rattachement

Contribution à l'amélioration de la qualité des lacs remarquables du territoire non gérés dans le cadre de contrats territoriaux

### Localisation ou portée

commune de La Godivelle



### Partenaire(s) technique(s)

Cabinet Pierre GOUBET, Inselberg, Agriculteurs de La Godivelle, Chambre d'Agriculture 63, INRA, Commune de La Godivelle, AEAG, CRA, DREAL Auvergne

### Financier(s)

AEAG, CRA, Fondation IBD, DREAL Auvergne, SMPNRVA

### Contact technique

Pont Lionel  
04.73.65.64.07  
[contact@reservegodivelle-jaquette.fr](mailto:contact@reservegodivelle-jaquette.fr)

## PRÉPARATION D'UNE OPÉRATION TERRITORIALE EN FAVEUR DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN VERSANT TARENTAINE / CHAUVET / CRÉGUT / LASTIOLLES

Le bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lastioulles est un territoire prioritaire du SDAGE Adour-Garonne. Il inclut 3 des 17 lacs remarquables cités dans la charte du Parc : le lac Chauvet, le lac de la Crégut, le lac de la Landie et la retenue hydroélectrique de Lastioulles, ainsi que de nombreuses tourbières et zones humides. Des enjeux relatifs aux pollutions diffuses d'origine agricole et à la gestion des zones humides ont été identifiés sur le territoire dans le cadre du Contrat d'Animation Territorial Haute-Dordogne animé par EPIDOR. La présente action consiste à réaliser un diagnostic multithématique du territoire et élaborer un programme opérationnel sur 5 ans, en concertation avec les collectivités locales et l'ensemble des partenaires concernés.

### Réalisations et résultats 2015

L'année 2015 a été consacrée à la poursuite du diagnostic de territoire engagé en 2014 :

- > recueil des données nécessaires au diagnostic de territoire
- > suivi et rendu du diagnostic agricole réalisé par les chambres d'agriculture
- > diagnostic de terrain sur 120 km de cours d'eau, afin d'évaluer les pressions s'exerçant sur les berges
- > rédaction du diagnostic.

Plusieurs réunions de concertation ont permis d'organiser les réponses à apporter aux problématiques du territoire et de les hiérarchiser (groupes techniques et comités de pilotage). Les discussions ont permis d'identifier 3 enjeux sur ce territoire :

- > **l'interconnexion entre les activités du territoire et la qualité et la quantité d'eau**
- > **l'eau constitue sur ce territoire, un élément clef de son patrimoine naturel si riche** (cours d'eau, lacs et zones humides)
- > **la gouvernance de l'eau** : la difficulté à mobiliser les acteurs locaux et notamment les collectivités à porter voire à participer à ces actions conduit à considérer la gouvernance comme un enjeu de ce territoire à part entière.

Afin d'organiser les actions, 4 objectifs généraux ont également été définis localement :

1. la reconquête de la qualité de l'eau des lacs à l'échelle de leurs bassins versants
2. préservation et restauration des zones humides
3. restauration de la continuité écologique
4. restauration de l'espace rivière

Le contenu de ces objectifs et leur hiérarchisation sont issus de la concertation locale.

Le plan d'actions sera élaboré au premier semestre 2016.



Lac de la Crégut @ SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

### Projet de rattachement

Mise en place d'une opération territoriale en faveur des milieux aquatiques sur le bassin Tarentaine/Chauvet/Crégut/Lasti

### Localisation ou portée

communautés de communes : Sancy Artense, Sumène Artense, Cézallier

communes de Besse-et-Sainte-Anastaise, Chambon-sur-Lac, Chastreix, Eglise-neuve d'Entraigues, Lanobre, Picherande



### Partenaire(s) technique(s)

Collectivités locales, Fédérations de pêche, CEN Auvergne, EPIDOR, Chambres d'Agriculture, Groupe Régional Auvergne Biologique, Interprofession du Saint-Nectaire, CRPF, ONF, EDF, Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

### Financier(s)

AEAG, CD15, CD63, IBD, autofinancement par Collectivités de l'entente intercommunale

### Contact technique

Mardiné Elodie  
04.73.65.64.00  
[emardine@parcdesvolcans.fr](mailto:emardine@parcdesvolcans.fr)

## ANIMATION, SUIVI ET ÉVALUATION DU CONTRAT TERRITORIAL DES LACS DU BASSIN VERSANT DE LA COUZE PAVIN

Le SMPNRVA assure l'animation du contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la couze Pavin 2012-2017 qui vise la restauration de la qualité du lac Pavin et la préservation des lacs Bourdouze, Montcineyre et Bordes. Il s'agit d'inciter et d'accompagner les différents maîtres d'ouvrage du contrat dans la mise en œuvre d'actions prévues dans ce cadre pour réduire des pollutions diffuses et ponctuelles, restaurer / préserver des milieux aquatiques, ainsi que d'assurer la cohérence des autres démarches menées sur le territoire du contrat (Espace Naturel Sensible, Natura 2000...).

### Réalisations et résultats 2015

#### > suivi d'études, notamment :

- . définition des bassins hydrogéologiques Bourdouze, Montcineyre, Bordes (étude BRGM)
- . suivi de la qualité du lac Pavin en termes d'apports en nutriments, de qualité physico-chimique du lac et de suivi de l'omble chevalier en tant qu'espèce bio-indicatrice (étude Athos Environnement associé à la Fédération de pêche 63)

#### > suivi des échanges fonciers autour du lac Pavin (avec la SAFER

Auvergne) : 16 hectares du bassin du lac Pavin rachetés par la commune de Besse-Et-Saint-Anastaise avec un bail environnemental

> animation agro-environnementale pour accompagner les exploitants agricoles dans leurs pratiques et leurs projets (pratiques de fertilisation, mesures agro-environnementales...)

> gestion d'un dysfonctionnement d'un abreuvoir installé aux abords du lac et préparation avec les exploitants concernés du programme de mise en défens envisagé sur les ruisseaux et les zones humides.

> accompagnement des propriétaires et gestionnaires forestiers dans leurs projets (Besse-Et-Saint-Anastaise, SIVOM d'Issoire en lien avec l'ARS Auvergne),

> accompagnement du SIVOM d'Issoire dans son programme groupé d'assainissement non collectif (pas de travaux de mise en conformité réalisés en 2015)

> communication dont réalisation d'un reportage avec France 3 Auvergne sur les études menées

> lien avec d'autres outils (ENS, Natura 2000, Contrat territorial du bassin couze Pavin, PAEC lacs et tourbières du Cézallier)

> mais aussi : rédaction du bilan 2015, préparation de 10 réunions techniques et d'1 comité de pilotage, participation à une enquête relative à l'évaluation de l'outil "contrat territorial" du bassin Loire Bretagne, contribution à l'organisation du concours national des prairies fleuries sur le territoire du contrat (cf. action 15.6.02.02)...



Gestion forestière et milieux humides proches du lac de Montcineyre - 30 avril 2015  
N. Guimard (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.1.2 Mettre en place une gestion durable des lacs naturels remarquables du territoire

### Projet de rattachement

Animation du Contrat territorial des lacs de la tête du bassin versant de la couze Pavin

### Localisation ou portée

Bassin versant Couze Pavin, communes de Besse-et-Saint-Anastaise et de Compains



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, CD 63, AELB, ONF Centre Ouest Auvergne-Limousin, DDT 63, ONEMA Auvergne Limousin, SIVOM d'Issoire, FDPPMA 63, SAFER, ARS Auvergne, CRPF, Université Blaise Pascal

### Financier(s)

AELB, CRA, CD 63, SMPNRVA

### Contact technique

Guimard Nadège  
04.73.65.64.28  
[nguimard@parcdesvolcans.fr](mailto:nguimard@parcdesvolcans.fr)

## SENSIBILISATION DES ACTEURS EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE ET D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Charte 2013>2025 vise notamment un objectif de réduction de 30 % des consommations d'énergie et de production de gaz à effet de serre et d'une production locale de 30 % d'énergies renouvelables par rapport aux consommations. Pour y contribuer, le SMPNRVA sensibilise élus, agents des collectivités et/ou groupes d'acteurs spécifiques (agriculteurs, professionnels du tourisme par exemple) à ces enjeux dans le cadre de « journées techniques énergie » organisées annuellement. Chaque journée traite d'un sujet particulier, de manière approfondie et pragmatique. Elles sont l'occasion pour les participants d'acquérir des connaissances, mais aussi de rencontrer d'autres acteurs et d'échanger autour de projets exemplaires.

### Réalisations et résultats 2015

Organisées en associant des acteurs locaux, ces journées se présentent sous la forme de visites commentées sur le terrain, d'intervention d'experts, de témoins et/ou des maîtres d'ouvrage des opérations présentées, des propriétaires/gestionnaires des sites visités.

En 2015, le SMPNRVA a organisé deux événements :

**Journée technique le 28 septembre 2015 "le chauffage-bois au service d'une meilleure gestion énergétique de votre structure touristique (privée ou publique)"** : une trentaine d'élus, prestataires touristiques et professionnels de l'énergie a participé à cette rencontre organisée en partenariat avec l'association Bois énergie 15. Contenu :

- > présentation des missions de Bois énergie 15 et de l'ADUHME (information et mobilisation sur la transition énergétique et le changement climatique, accompagnement des porteurs de projet de la pré-étude à la réalisation, sans oublier l'approvisionnement en combustible bois)
- > présentation de l'expérience de Christophe Mazars, propriétaire du Château de la Cheyrelle à Dienne (aménagement de chambres d'hôtes et d'un gîte sur la base d'un réseau de chaleur bois plaquettes respectant les contraintes imposées par le bâtiment classé monument historique)
- > visite de la chaufferie à granulés du gîte de groupe La Porte du Barry de François Murraciale à Murat
- > visite de la chaudière à bois déchiqueté de l'écologie «Instant d'absolu» du Lac du Pêcher

**Journée technique le 9 octobre 2015 "l'habitat participatif : de l'idée au(x) projet(s)"** : organisée par le SMPNRVA, l'ADIL et le CAUE dans le cadre de la journée nationale «Ma maison, ma planète» :

- > conférence et exposition sur l'habitat participatif à la maison du Parc
- > présentation de l'écoquartier de Trémonteix par les 7 familles initiatrices de ce projet commun.



Journée technique sur le chauffage-bois - Laveissière © V. Delage (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.2.1 Économiser l'énergie en priorité

### Projet de rattachement

Sensibilisation des territoires à une gestion durable de leurs équipements et espaces publics

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Aduhme, Bois-énergie 15, ANPCEN, FREDON Auvergne, ADIL 63, CAUE 63, CAPEB 63

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Delage Virginie  
04.73.65.64.19  
[vdelage@parcdesvolcans.fr](mailto:vdelage@parcdesvolcans.fr)



## ÉTUDES SUR LES MOBILITÉS EN ZONE DE MONTAGNE (TEAMM)

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) mène un programme de recherche-action au niveau national, dénommé "Territoire d'Expérimentation d'Action de Mobilité innovante en zone de Montagne" (TEAMM). Il définit un cadre de réflexion autour de la problématique des Mobilités des biens et des personnes en zone de Montagne pour des territoires volontaires qui s'engagent à mettre en oeuvre d'ici 3 ans une étude-action. Le SMPNRVA participe à cette démarche à travers la réalisation de deux études : la première sur les mobilités domicile-travail dans l'aire d'influence de Clermont-Ferrand, la seconde concernant les mobilités des saisonniers dans le massif du Sancy.

### Réalisations et résultats 2015

La mobilité et l'accès aux services sont des questions essentielles pour les territoires ruraux. Dans le PNRVA, territoire de moyenne montagne, les temps de déplacements sont plus longs que dans les agglomérations. La faible densité de population et la dispersion des lieux de vie rend difficile le développement d'offres en transport collectif.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux et sociaux liés aux mobilités sont très forts : plus de 62 % des émissions de CO<sup>2</sup> et 47 % des consommations d'énergie sont liés aux déplacements. Les risques globaux en termes de réchauffement climatique, et plus localement de vulnérabilité vis-à-vis de cette dépendance aux énergies fossiles sont à prendre en compte dans une stratégie d'avenir pour les zones rurales de montagne, tel que le recommande la Charte du PNRVA.

Dans ce cadre, les études TEAMM visent à identifier des solutions alternatives (organisationnelles, technologiques, réglementaires) à l'autosolisme (fait de circuler seul dans un véhicule). Ces solutions devront répondre aux besoins des populations qui habitent des territoires peu denses de montagne.

#### TEAMM Volcans :

1. réalisation d'une enquête-diagnostic à l'échelle des 28 communes du périmètre
2. réunion de lancement de l'étude
3. réunion de présentation des résultats de l'enquête (190 questionnaires analysés, 30 entretiens menés avec des acteurs du territoire)
4. organisation de deux ateliers d'acteurs destinés à faire émerger des solutions de mobilité (environ 70 participants au total)

Sur cette base, l'expérimentation de solutions est envisagée en 2016-2017.

**TEAMM Sancy** : réalisation d'une enquête-diagnostic à l'échelle des 28 communes du périmètre (en cours). La finalisation de l'enquête et sa restitution sont prévues en 2016.



Atelier du 19 novembre 2015  
"TEAMM Volcans" © L. Modeste  
(SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.2.2.1 Économiser l'énergie en priorité

### Projet de rattachement

Sensibilisation des collectivités pour le développement de politiques des transports et de déplacements

### Localisation ou portée

Clermont communauté,  
Ccté Les Cheires, Ccté Volvic Sources et Volcans, Ccté Rochefort-Montagne, Ccté Massif du Sancy



### Partenaire(s) technique(s)

CGET, IPAMAC, CEREMA, EDF, ADEME, DREAL, CRA, CD 63, Aduhme, Covoiturage Auvergne, CAUE 63, Agence d'Urbanisme, Syndicat mixte du Pays uGrand Clermont

### Financier(s)

CGET, Clermont communauté

### Contact technique

Delage Virginie  
04.73.65.64.19  
[vdelage@parcdesvolcans.fr](mailto:vdelage@parcdesvolcans.fr)

## ORGANISATION DE FORMATIONS ET DE JOURNÉES TECHNIQUES DANS LE CADRE DE L'ATELIER RURAL D'URBANISME

L'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) a été officiellement lancé le 06 juin 2013. Il se présente comme un collectif technique intervenant dans les domaines de l'urbanisme et proposant un soutien méthodologique mutualisé aux pays, EPCI et communes signataires de la Charte 2013>2025. Dans la continuité des actions engagées précédemment, le SMPNRVA et l'ensemble de ses partenaires ont souhaité que l'ARU devienne un outil d'information et de sensibilisation au service des collectivités et décideurs politiques, à travers l'organisation de journées thématiques. De nouvelles rencontres ont eu lieu fin 2015 sur le thème des centres-bourgs, du foncier et des outils de l'urbanisme.

### Réalisations et résultats 2015

En 2015, l'objectif du SMPNRVA était de poursuivre et de pérenniser la dynamique engagée en 2014, à travers l'organisation de deux sessions thématiques intitulées « **Les rendez-vous de l'ARU** » à destination des élus et agents des collectivités.

> **le 03 novembre 2015 / à Saint-Hilaire-la-Croix (63), rencontre intitulée "Favoriser une utilisation raisonnée et économe du foncier à travers les documents d'urbanisme"**. Cette journée a permis de traiter les problématiques suivantes :

- . maîtriser la consommation foncière : contexte réglementaire et rôle de la CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- . répondre aux enjeux fonciers, agricoles et paysagers à travers l'élaboration d'un document d'urbanisme : l'exemple du Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Hilaire-la-Croix
- . visite commentée de Saint-Hilaire-la-Croix.

> **le 24 novembre 2015 / à Marcolès (15), rencontre intitulée "Revitalisation des centres-bourgs et outils de l'urbanisme : des pistes pour agir !"** qui a abordé les sujets suivants :

- . mobiliser les outils opérationnels et fonciers adaptés / rôle et missions de l'EPF SMAF (Etablissement public foncier)
- . développer le logement social en milieu rural : modalités d'intervention des bailleurs sociaux / l'exemple de Logisens
- redynamiser les bourgs ruraux à travers la réhabilitation du bâti ancien : l'exemple de la commune de Marcolès
- visite commentée de Marcolès.

Au total, 70 personnes ont participé aux deux sessions (élus, agents, partenaires et professionnels de l'urbanisme).

Les synthèses complètes de ces ateliers seront diffusées aux collectivités en 2016.



Rendez-vous de l'ARU 2015 - Marcolès © J. Papin (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.3.1.1 Comprendre la singularité des territoires pour planifier et gérer leur aménagement à une échelle adaptée

### Projet de rattachement

Mise en place et animation de l'Atelier Rural d'Urbanisme

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, DREAL Auvergne, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Papin Jérémie  
04.73.65.64.36  
[jpapin@parcdesvolcans.fr](mailto:jpapin@parcdesvolcans.fr)

## ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME DE PLANIFICATION

Conformément aux codes de l'Urbanisme et de l'Environnement, les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec la Charte du Parc. A cette fin, le SMPNRVA accompagne l'élaboration et la révision des SCoT, PLU et cartes communales (et apporte un appui technique à d'autres projets : AVAP, PLH...). Dès l'amont des projets, l'équipe du SMPNRVA peut intervenir de différentes manières : rédaction et présentation du Regard du Parc (porter à connaissance), aide à la rédaction des cahiers des charges, conseil lors des phases de consultation, participation aux Comités de pilotage, sensibilisation et expertise en lien avec les thématiques centrales de la Charte (énergie, paysage, patrimoine bâti, etc.), rôle de Personne publique associée, rédaction des avis.

### Réalisations et résultats 2015

#### > Accompagnement et suivi de 17 documents d'urbanisme :

- . dans le cadre de l'ARU : PLU de Chanat-la-Mouteyre, PLU de Rochefort-Montagne, PLU de La Tour-d'Auvergne, PLU groupé de Ceyssat et Mazayes
- . en dehors de l'ARU : PLU d'Aydat, PLU de Charbonnières-les-Varennes, CC de Saint-Pierre-Roche, PLU de Saint-Ours-les-Roches, SCOT de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac, PLU de Chastreix, PLU du Vernet-Sainte-Marguerite, PLU de Saulzet-le-Froid, SCOT du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud, PLU d'Anglards-de-Salers, PLU de Chambon-sur-Lac, Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine de Saint-Saturnin (63).

Total : 42 réunions.

> **Le Regard du Parc** est élaboré en amont des projets. Présenté et diffusé aux collectivités s'engageant dans l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme (SCoT, PLUi, PLU), il porte à la connaissance des élus et des bureaux d'études les dispositions de la Charte du Parc relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et au paysage, ainsi que les enjeux spécifiques au territoire.

En 2015 :

- . Chanat-la-Mouteyre
- . Ceyssat
- . Charbonnières-les-Varennes
- . Pays d'Issoire - Ardes Communauté
- . Saint-Ours-les-Roches
- . Saulzet-le-Froid
- . Le Vernet-Sainte-Marguerite.

> **Avis sur les documents d'urbanisme** (conformément aux dispositions de l'article L.123.9 du code de l'Urbanisme, en tant que Personne Publique Associée, le SMPNRVA est sollicité pour donner son avis sur les documents arrêtés.

Dans ce cadre, il vérifie notamment la compatibilité du projet avec les engagements inscrits dans la Charte du Parc) : avis favorable sur le PLU de Loubeyrat.



Village de Montmeyre à Ceyssat  
© J. Papin (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.3.2.1 Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme

### Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme de planification

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, DREAL Auvergne, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF

### Financier(s)

SMPNRVA (animation ARU)

### Contact technique

Modeste Lucie  
04.73.65.64.18  
[lmoderste@parcdesvolcans.fr](mailto:lmoderste@parcdesvolcans.fr)

## ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS D'URBANISME OPÉRATIONNEL

Le SMPNRVA accompagne la réalisation de projets d'urbanisme opérationnel, principalement dans le cadre de l'Atelier Rural d'Urbanisme (ARU) : écoquartiers, lotissements, opérations de logements, aménagement des centres-bourgs, aménagement de sites naturels... L'objectif est de faciliter la traduction des dispositions de la Charte dans les projets d'urbanisme en proposant un accompagnement en amont : aide à la rédaction des cahiers des charges, aide lors des phases de consultation, participation aux Comités de pilotage, sensibilisation et expertise en lien avec les thématiques centrales de la Charte (énergie, paysage, patrimoine bâti...).

### Réalisations et résultats 2015

En 2015, le Syndicat mixte et ses partenaires ont accompagné les projets suivants dans le cadre de l'ARU :

> **l'écoquartier de Menet** : finalisation de la phase d'étude finalisation de la phase d'études avec une mobilisation importante des partenaires (DDT et ABF notamment), démarche de concertation (80 personnes ...).

L'ARU accompagne désormais la commune dans la cadre de son engagement dans la labellisation EcoQuartier.

> **l'éco-bourg de Saint-Genès-Champanelle** : mobilisant de nombreux partenaires pour ce projet (Grand Clermont, EPF SMAF, CAUE, Clermont Communauté, DDT...), l'ARU a apporté un appui à la définition des objectifs, à la sélection des prestataires et au lancement de l'étude.

L'intervention du paysagiste-conseil de la DDT a permis de réorienter le projet suite à une première étude de faisabilité et a facilité le passage à la phase pré-opérationnelle. Les critères du label EcoQuartier ont été pris en compte dès la définition de la commande.

> **l'aménagement du centre-bourg de Sayat** : aide à la définition du cahier des charges et des objectifs du maître d'ouvrage.

Porté conjointement par la commune de Sayat et la Communauté de commune Volvic sources et volcans, ce projet vise à :

- . poursuivre l'aménagement du centre-bourg à travers la réhabilitation de l'îlot des Barrats, dans le cadre d'une réflexion d'ensemble partenariale (CAUE 63, Aduhme, EPF SMAF, Grand Clermont)
- . permettre l'installation de commerçants (sédentaires ou ambulants) sur le site (halle semi-ouverte, box ou emplacements réservés, etc.)
- . aménager une place de village
- . et créer des espaces de stationnement pour faciliter l'accès aux commerces, et valoriser les berges du Bédât.



Ilot des Barrats à Sayat © J. Papin (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

2.3.2.3 Adopter des démarches de qualité pour élaborer des documents d'urbanisme maîtrisant le projet dans l'espace et dans le temps

### Projet de rattachement

Stimulation et appui des collectivités en matière d'urbanisme opérationnel

### Localisation ou portée

communes de Menet, Saint-Genès-Champanelle, Sayat



### Partenaire(s) technique(s)

CRARA, DREAL, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, CD 15 et 63, Chambre d'agriculture 15 et 63, CAUE 15 et 63, Aduhme, EPF SMAF

### Financier(s)

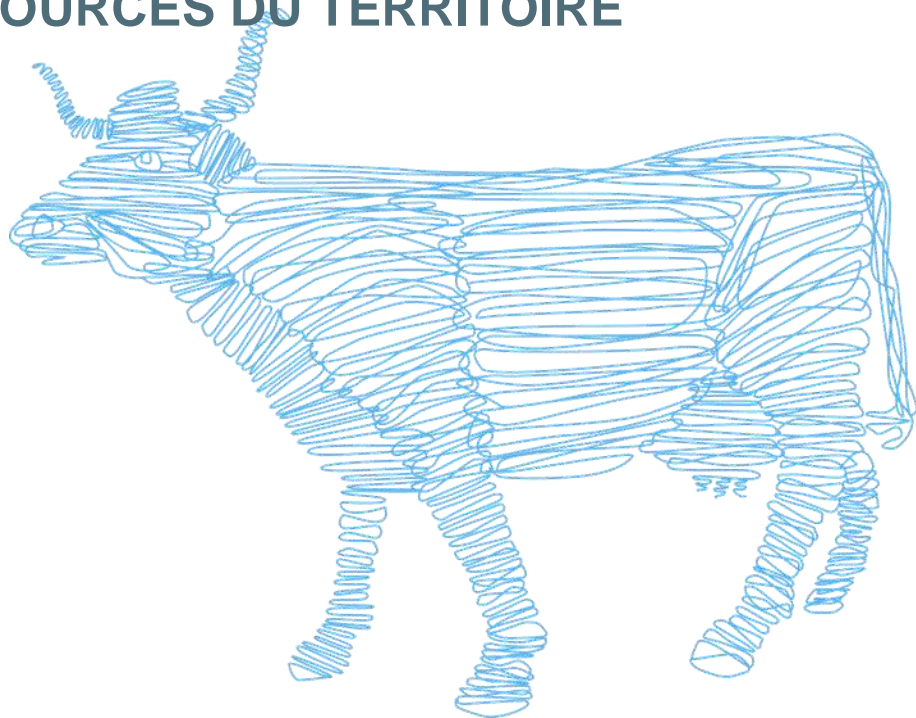
SMPNRVA (animation ARU)

### Contact technique

Papin Jérémie  
04.73.65.64.36  
[jpapin@parcdesvolcans.fr](mailto:jpapin@parcdesvolcans.fr)

Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

.....  
**I'ORIENTATION 3 DE LA CHARTE**  
**UNE ECONOMIE ENTRAINEE PAR**  
**DES ACTIVITES PHARES MISANT**  
**SUR LES RESSOURCES DU TERRITOIRE**



## MISE EN OEUVRE DU CONCOURS AGRICOLE NATIONAL DES PRAIRES FLEURIES SUR LE PNRVA

A la croisée d'enjeux agricoles, environnementaux et paysagers, les prairies permanentes du PNRVA constituent une richesse patrimoniale entretenue par les agriculteurs.

La 6<sup>ème</sup> édition du Concours des Prairies Fleuries permet de poursuivre les échanges autour de l'équilibre entre valeur agricole et valeur écologique de ces espaces.

### Réalisations et résultats 2015

Le Concours des Prairies Fleuries vise à mettre en valeur les prairies permanentes en récompensant les exploitations agricoles volontaires dont les prairies présentent le meilleur équilibre agro-écologique. En effet, destinées à la production de fourrage, ces milieux sont naturellement riches en espèces. La biodiversité observée correspond à la richesse de la flore et de la faune régionale maintenue par les agriculteurs.

La 6<sup>ème</sup> édition du concours était ouverte aux agriculteurs exploitant des parcelles situées dans les bassins d'alimentation des lacs Pavin, Bourdouze, Montcineyre et des Bordes. Ces 4 lacs font l'objet, de 2012 à 2017, du «Contrat territorial des lacs de la tête de bassin de la Couze Pavin», en faveur de la protection de l'eau. Les animations générale et agro-environnementale sont portées par le SMPNRVA. Ainsi, l'organisation du concours sur ce territoire a notamment permis d'échanger avec les exploitants concernés sur le lien entre les pratiques de fertilisation, la composition des prairies et le lien avec la préservation de la qualité de l'eau. Au total 10 exploitations ont participé au concours.

La constitution du jury a permis de rassembler des experts dans des domaines variés : botanique, agronomie, entomologie et apiculture. Le passage du jury a eu lieu les 11 et 12 juin 2015. Deux prix ont été remis le 14 septembre lors de la foire de Brion (Compains) par le Président du SMPNRVA et Daniel Condat, vice-président de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme. M. Bruno GAY de l'EARL d'Anglard a reçu le premier prix pour sa parcelle de pâture en bordure du lac de Bourdouze. Le jury a également décerné un prix spécial à M. et Mme MOUSTIAL du GAEC des Myrtilles pour leur parcelle de fauche située dans le même secteur.

Les participants, éleveurs comme jury, se sont montrés satisfaits du concours et de la recherche du dialogue entre des visions agricoles et environnementales des prairies permanentes souvent opposées à tort. Si les conditions d'exploitation semblent parfois difficiles (climat, cahier des charges...), le regard multi-thématique porté sur ces prairies permet de montrer la richesse de ce terroir et de mettre en avant la grande qualité des produits qui en sont issus.

Certains conseils prodigués vont permettre d'ajuster la gestion des parcelles. **Le concours a également permis d'asseoir l'animation agro-environnementale réalisée sur le secteur au titre du Contrat de lacs.**



Discussion entre le jury et des agriculteurs participants  
© E. Mardiné (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

### Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

### Localisation ou portée

communes de Besse-et-Saint-Anastaise, Malbo, Compains et Narnhac



### Partenaire(s) technique(s)

INRA Theix, CBNMC, Chambre agriculture 63, Chambre agriculture 15, LPO Auvergne, INRA Marcenat - Élus et réseaux agricoles locaux

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Mardiné Elodie  
04.73.65.64.00  
[emardine@parcdesvolcans.fr](mailto:emardine@parcdesvolcans.fr)

## FORMATION "CONNAÎTRE ET GÉRER LA FLORE DE VOS PRAIRIES" ET RECHERCHES-ACTIONS SUR LES PRAIRIES PERMANENTES

La connaissance des plantes indicatrices est un enjeu fort pour une conduite agro-écologique des prairies permanentes. La formation « connaître et gérer la flore de vos prairies » proposée par le SMPNRVA aux éleveurs leur permet de s'approprier des clefs de lecture de leur parcelle. Elle concourt à la valorisation des atouts de la diversité des prairies permanentes comme leviers non négligeables dans l'autonomie fourragère des exploitations et pour la qualité des produits et le bien-être des animaux. Par ailleurs, deux programmes de recherches-actions ont été finalisés en 2015 avec une restitution partielle des résultats auprès d'agriculteurs impliqués. La vulgarisation et le transfert auprès du monde agricole reste à construire.

### Réalisations et résultats 2015

> **Formation «connaître et gérer la flore de vos prairies»** : depuis plusieurs années le SMPNRVA propose aux agriculteurs une initiation à la reconnaissance de la flore des prairies permanentes. Cette formation vise à transmettre aux éleveurs des indicateurs de compréhension du fonctionnement de leur parcelle. Savoir reconnaître les plantes indicatrices leur permet notamment d'améliorer la gestion agricole de leurs parcelles (ajuster la fertilisation, les dates de fauches, etc.). Cette formation s'adresse aux agriculteurs avec lesquels le SMPNRVA a eu des échanges précédemment. Étaient donc invités les exploitants ayant participé au Concours des Prairies Fleuries 2014, les agriculteurs de la zone Natura 2000 Chaîne des Puys et les producteurs bénéficiant de la Marque Parc Produits Laitiers. L'édition 2015 de la formation a eu lieu le 27 mai à Montlosier sur la parcelle lauréate du Concours Prairies Fleuries 2014. 5 agriculteurs ont bénéficié des compétences en botanique d'Eric Vallé, conservateur de la RNN de la vallée de Chaudefour.

La convention de partenariat signée avec les Chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme le 14 septembre 2015 devrait dynamiser la formation puisque les chambres s'engagent dans la co-construction de la formation. La formation pourrait ainsi bénéficier à l'avenir de fonds VIVEA.

### > 2 programmes de recherche-actions finalisés :

. AgroParisTech a développé un projet nommé Aligator, en partenariat avec le SMPNRVA, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> programme national de recherche DIVA 3 « Action publique, Agriculture et Biodiversité » concernant les continuités écologiques dans les territoires ruraux et leurs interfaces. Ce projet a permis de développer et mettre en oeuvre des méthodologies participatives et d'élaborer un dispositif de suivi et d'évaluation des actions du SMPNRVA en faveur des prairies permanentes. En 2015, le rapport final du projet a été validé par le comité d'orientation et le conseil scientifique du programme.

. Inscrit dans le cadre de la convention interrégionale du Massif central, le projet intitulé « Milieux Ouverts Herbacés » et coordonné par IPAMAC a permis une restitution le 19 mai auprès d'agriculteurs de la zone AOP Saint Nectaire d'une partie des résultats :

- des indicateurs produits par le CBNMC pour évaluer le bon état de conservation des systèmes herbacés en lien avec les pratiques agricoles,
- une analyse des stratégies des exploitants vis-à-vis de leurs prairies permanentes et de la durabilité socio-économique des exploitations.



Échange autour de la diversité des espèces prairiales © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

3.1.1.2 Préserver et enrichir la qualité environnementale et paysagère du Parc grâce à l'agriculture

### Projet de rattachement

Accompagnement des agriculteurs pour des pratiques adaptées aux enjeux des prairies permanentes

### Localisation ou portée

Territoire PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Chambres d'agriculture 15 et 63

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Blanchon Sylvain  
04.71.20.22.10  
[sblanchon@parcdesvolcans.fr](mailto:sblanchon@parcdesvolcans.fr)

## GESTION DE L'ENGAGEMENT DU PNRVA DANS LA CHARTE EUROPÉENNE DU TOURISME DURABLE DANS LES ESPACES PROTÉGÉS

Le SMPNRVA oeuvre pour préserver les patrimoines exceptionnels du territoire, mais aussi assurer une activité économique viable, en particulier touristique. Pour s'adapter aux mutations de ce secteur et répondre aux attentes des visiteurs en quête d'un tourisme plus vertueux, il s'est engagé en 2009, pour 5 ans, en devenant signataire de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETDep). Pendant la période 2009-2014, le SMPNRVA a mis en oeuvre, avec ses partenaires, des actions visant à développer un tourisme durable et une culture Parc plus forte sur l'ensemble du territoire. Au terme de cette période, il a confirmé son engagement en renouvelant sa candidature à la CETDep pour la période 2014-2019.

### Réalisations et résultats 2015

En 2014-2015, accompagnée par le Bureau d'étude Alter-Id, le SMPNRVA a conduit une large concertation pour dresser le bilan de l'engagement 2009-2013 du Parc à la CETDep et définir un nouveau plan d'actions Tourisme durable qui préserve et valorise les spécificités du PNR. Le bilan du plan d'actions 2009-2013 (mobilisant une équipe de 4 temps pleins) et un budget de plus de 100 000 euros par an, indique ces résultats :

> **95% des actions prévues ont été réalisées**

> les deux tiers ne le sont que partiellement, souvent pour des raisons de moyens humains et financiers

> un bon nombre d'actions, non inscrites dans le plan 2009-2013, ont été programmées et ont mobilisé des moyens conséquents (exemples : la programmation culturelle « Les Explosives du Parc », la gestion de la fréquentation dans les sites sensibles)

> d'autres actions ont dû être réorientées suite à des changements réglementaires ou financiers (exemple : mise en oeuvre de la charte signalétique du Parc).

Pour 2014-2019, le Syndicat mixte du Parc fait le choix d'un programme d'actions qui mise sur **l'accompagnement et la sensibilisation** et des démarches de **mutualisation** et de **partenariat**. Certaines actions étant déjà mises en place depuis plusieurs années, il s'agit donc favoriser leur continuité, car c'est leur inscription dans le temps qui permet de répondre aux objectifs fixés, de gagner en efficacité et en visibilité. Un certain nombre d'actions ont été réorientées ou renforcées, suite au bilan qui a été fait de ces 5 dernières années. Enfin, la moitié des actions inscrites dans ce programme sont des actions nouvelles, qui répondent au contexte et aux enjeux du territoire d'aujourd'hui.

**Les 18, 19 et 20 mai 2015**, José Maria Prats, évaluateur pour le compte d'Europarc, est venu passer 3 jours sur le territoire. A cette occasion, il a pu rencontrer différents acteurs du secteur touristique oeuvrant sur les différents secteurs du Parc. Parallèlement, il a également découvert la richesse de ce territoire exceptionnel, grand frère du Parc catalan de la Garrotxa en Espagne dont lui-même est issu.

A l'issue de sa visite, son rapport a été examiné par le Comité d'évaluation CETDEP, lequel a validé, **à l'unanimité, le renouvellement de l'engagement du territoire du Parc des Volcans pour la période 2014-2019.**

En savoir plus : <http://www.parcdesvolcans.fr/8f8>



Logo d'Europarc et de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés © Europarc

### Objectif charte (disposition)

3.2.1.1 Inscrire les professionnels dans une démarche de tourisme durable

### Projet de rattachement

Gestion de la procédure d'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés et des

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CD 15, CRA, CD 63, DREAL Auvergne, CRDTA, Cantal destination, prestataires et associations, OT, EPCI et autres collectivités du territoire, CCI 15 et 63

### Financier(s)

SMPNRVA, DREAL Auvergne, Leader Volcans et territoires associés 2007-2013

### Contact technique

Alcaïde Eve  
04.71.20.22.10  
[ecalcaide@parcdesvolcans.fr](mailto:ecalcaide@parcdesvolcans.fr)



## MISE EN AVANT DE PRODUITS, SAVOIR FAIRE LOCAUX, SPÉCIFICITÉS PATRIMONIALES ET D'OFFRES DE RANDONNÉES DANS LES BOUTIQUES DU PARC

Vitrines de saveurs et de savoir-faire traditionnels du territoire, les espaces "Boutique du Parc" proposent une offre diversifiée, de qualité et respectant une certaine éthique. Ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation des circuits courts, de soutien des filières artisanales et d'éducation au territoire et assurent la synthèse des découvertes du visiteur.



Espace boutique de la RNN de la Vallée de Chaudefour © RNN (SMPNRVA)

### Réalisations et résultats 2015

> **Vente de produits du terroir** : le SMPNRVA a apporté sa marque à une filière salers 100 % cantalienne « La salers de la Santoire ». Cette société transforme et commercialise la viande de son élevage. Ses terrines et ses plats cuisinés sont valorisés avec tous les autres produits marqués Parc (gentiane, miel, carrés de salers, croquants, cornets de Murat) dans les espaces « boutique ».

> **Créations artisanales** (lave émaillée, céramique, poterie, bois...) : la nouveauté 2015 a constitué en la proposition et la vente d'articles en laine mohair issus d'un élevage local de chèvres Angora, fibre naturelle de cette race (écharpes, gants, bonnets, kit aiguilles / pelotes laine aux couleurs multiples)

> **Vitrine jeune public** : pour répondre à la demande des groupes scolaires en visite sur les sites volcaniques et géologiques du Parc et recherchant des minéraux et des roches locales, des échantillons de minéraux dont la provenance est régionale (fluorine, barytine, améthyste) sont désormais proposés dans les boutiques du Parc.

> **Cartes et guides de randonnée (pédestres, vélos tout terrain, équestres)** couvrant l'ensemble du territoire du Parc : ces supports demeurent toujours présents dans les boutiques du Parc. Un réassort s'opère régulièrement pour répondre à une demande récurrente de la clientèle locale ou étrangère.

> **Guides naturalistes sur les plantes, les oiseaux, les insectes...** sont proposés aux lecteurs naturalistes débutants ou chevronnés. Ils font l'objet d'une commande régulière en cours d'année.

> Dans le cadre de la valorisation culturelle des patrimoines du territoire, **deux nouveaux ouvrages sont à la vente** : « Croyances, superstitions, mystères de nos régions » (Edition Debaisieux), « L'Art de la pétrification » (Edition Fontaines pétrifiantes de Saint-Nectaire).

Le chiffre d'affaires de la boutique 2015 est de 44 200 euros.

Pourcentage des ventes par catégories : produits du terroir 45 %, guides & cartes de randonnée 20 %, librairie, cartes postales 12 %, artisanat 15 %, jeux éducatifs 8 %.

### Objectif charte (disposition)

3.2.1.3 Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres

### Projet de rattachement

Gestion de la Boutique du Parc

### Localisation ou portée

Aydat et Murat (Maisons du Parc), Chastreix, La Godivelle, Chambon-sur-Lac (Maisons des réserves naturelles nationales)



### Partenaire(s) technique(s)

prestataires locaux, bénéficiaires de la Marque Parc, Office de tourisme du Pays de Murat

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Faure Chantal  
04.73.65.64.13  
[cfaure@parcdesvolcans.fr](mailto:cfaure@parcdesvolcans.fr)

## ACCOMPAGNEMENT DE COMMUNES À LA CRÉATION / REPRISE D'ARRÊTÉS MUNICIPAUX RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION DE VÉHICULES MOTORISÉS DE LOISIRS

Environ la moitié des 150 communes du Parc a pris un arrêté municipal réglementant la pratique de loisirs motorisés selon la fragilité des milieux concernés et leur contexte. A leur demande ou sur des secteurs prédéfinis, le SMPNRVA les accompagne dans la destination de leurs chemins ruraux : il réalise un diagnostic concerté des usages et des pratiques locales de loisirs de pleine nature (dont les sports motorisés), évalue leurs impacts sur les sites naturels sensibles et les conseille sur les mesures à prendre. Menée en concertation avec les acteurs locaux, la démarche a pour objectif de préserver le cadre de vie et un patrimoine naturel sensible, mais également de prévenir les pratiques les moins respectueuses sur cet environnement fragile.

### Réalisations et résultats 2015

Le SMPNRVA mène ces démarches d'analyse et de conseils sur plusieurs secteurs du Parc, dont celui des Monts-Dômes où la pression des activités touristiques et de loisir est forte. En 2015, il a également entamé une réflexion d'ensemble en faveur des Gorges de la Rhue. Il s'agit d'un réservoir de biodiversité important de l'Artense (site Natura 2000 à la flore et la faune exceptionnelles) noté dans la charte comme particulièrement sensible vis-à-vis de la circulation motorisée. Pour ce faire, il a :

1. élaboré une **méthode d'approche du sujet** basée sur le principe d'un diagnostic partagé des usages sur les chemins ruraux par les pratiquants. Une concertation locale destinée à co construire in fine des propositions aux élus (seuls responsables de la réglementation de la circulation motorisée\*) a été lancée.
2. organisé une première réunion co présidée par le Sous-préfet de Mauriac et le président du SMPNRVA pour **présenter la démarche aux 12 communes concernées** en termes de rôle de chaque acteur, de calendrier...
3. **rencontré chacune des communes** pour un premier sondage des attentes et besoins dans ce domaine
4. animé trois réunions de concertation (Champs-sur-Tarentaine Marchal, Riom-es-Montagnes et Condat) où les élus ont invité l'ensemble des parties prenantes. Ce fut l'occasion d'expliquer et d'**échanger ensemble sur la démarche proposée** de concertation et de diagnostic associant les habitants, les élus et les divers pratiquants de sports de nature motorisés ou non.
5. proposé à une classe de BTS Gestion et protection de la nature de Neuvic de **concevoir le protocole de diagnostic partagé** de l'état des chemins et des pratiques sur les chemins ruraux au cœur des Gorges de la Rhue.

Sur la base de ces étapes, le diagnostic partagé avec divers pratiquants de l'état des chemins au regard des usages divers et variés sera réalisé en 2016 sur certains secteurs.

\* certaines mesures de bons sens ou de prise en compte d'usages et d'impacts (liés aux loisirs ou activités professionnelles) peuvent aussi faire l'objet de mesures locales sans pour autant aboutir à une réglementation.



Chemin des gorges de la Rhue  
© P. Boichut (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

### Projet de rattachement

Appui à la réglementation de la circulation motorisée de loisirs et à sa compréhension

### Localisation ou portée

Artense : communes de Champs-sur-Tarentaine-Marchal, Trémouille, Montboudif, Montgreleix, Marchastel, Chanterelle, Saint-Amandin, Lugarde, Saint-Saturnin, Riom-ès-Montagnes, Saint-Bonnet de Condat, Condat, Marcenat...



### Partenaire(s) technique(s)

Préfecture du Cantal, Communautés de communes Sumène Artense, Paya Gentiane, Cézallier, pratiquants de sports de nature motorisés ou non

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Boichut Philippe  
04.73.65.64.08  
[pboichut@parcdesvolcans.fr](mailto:pboichut@parcdesvolcans.fr)

## ACCOMPAGNEMENT D'ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTIELS SPORTIFS ÉCO-RESPONSABLES "PARTENAIRES DU PARC"

Le territoire PNRVA est un terrain très apprécié par les organisateurs de manifestations sportives de pleine nature. Ces manifestations contribuent à l'animation locale et à la visibilité de la destination touristique « Volcans d'Auvergne » à l'extérieur.

Dans le cadre de la Charte 2013-2025 (disposition 3222), le SMPNRVA accompagne des manifestations sportives de pleine nature non motorisées, vers une organisation écoresponsable qui bénéficie de la mention : « Manifestation partenaire du Parc ».

### Réalisations et résultats 2015

Lancée en 2011, la démarche « Manifestation partenaire du Parc » connaît un engouement grandissant auprès des organisateurs de manifestations sportives non motorisées. En effet, être partenaire du Parc leur permet de valoriser leur engagement en faveur de la préservation et la valorisation de ce formidable terrain de jeu qu'est le territoire « volcans ».

En 2015, **la méthodologie d'accompagnement a été revue** de façon à proposer aux organisateurs une démarche facile à entreprendre.

> l'accent est mis sur des itinéraires qui respectent les milieux et espèces naturels, l'accompagnement réalisé par le SMPNRVA leur permet de prendre en compte au mieux ces enjeux.

> les organisateurs s'engagent à réduire l'impact de la manifestation en optimisant le tri des déchets, les déplacements, ainsi qu'en favorisant les produits locaux sur les ravitaillements et lors des repas après les épreuves.

> une attention particulière est portée sur l'ancrage de ces manifestations dans le territoire et au travail qui est mené à la fois avec les partenaires institutionnels et privés ainsi qu'à la valorisation du bénévolat et de l'accès à tous.

**4 manifestations nouvelles se sont engagées** aux côtés du SMPNRVA :

> le trail de la vallée verte, organisé par Sancy Resort Outdoor sur le secteur de Chambon sur Lac dans le massif du Sancy- 1ère édition en 2015

> les évènements organisés par l'association CPLVR- section XTTRaid63 : les trails Sancy Mont Dore estival et hivernal et l'Assaut de la Cabane, organisés par partir du Mont Dore. L'édition 2015 du Grand Trail du Sancy, 60km, était support au Championnat de France de Trails 2015.

> l'Ecir hivernal organisé par l'association La Voie de l'Ecir. Quatrième édition en 2015 de cette manifestation qui démarre de Murat et se déroule sur les pentes du volcan cantalien.

> la Foulée des bâtisseurs organisée l'association R3i. 7e édition en 2015, dans le secteur de St Genès Champanelle, dans les Monts Dômes.



Sancy Trails 2015 © XTTR63

### Objectif charte (disposition)

3.2.2 Développer les pratiques éco-responsables au sein des activités de pleine nature et maîtriser les conditions de circulation des véhicules motorisés de loisirs

### Projet de rattachement

Sensibilisation & appui aux manifestations sportives en matière de pratiques durables

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

associations et clubs sportifs

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Alcaïde Eve  
04.71.20.22.10  
[ecalcaide@parcdesvolcans.fr](mailto:ecalcaide@parcdesvolcans.fr)

## ACTUALISATION ET VALORISATION DE L'INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ

Un premier inventaire du petit patrimoine bâti non protégé (fours, croix, fontaines, lavoirs...) a été réalisé entre 1990 et 1995. Depuis trois ans, une démarche est en cours afin d'actualiser, de compléter et de numériser l'ensemble des données inventoriées. En 2013, la travail a porté sur 46 communes (Puy-de-Dôme) et 2500 objets ont été recensés. En 2015, 44 communes ont été inventoriées (Puy-de-Dôme) et Cantal, pour un total de 1400 objets.

L'inventaire terminé, ces données seront mises en forme, valorisées et diffusées aux collectivités et aux partenaires, et rendues accessibles auprès du grand public.

### Réalisations et résultats 2015

La connaissance et la préservation du patrimoine vernaculaire contribuent à l'amélioration du cadre de vie, à la mise en lumière de l'histoire des lieux et des paysages et participent au développement du territoire. Lancé en 2013, l'inventaire du petit patrimoine bâti poursuit plusieurs objectifs : constituer une base de donnée numérisée et transmettre les données aux acteurs locaux afin de stimuler les projets de valorisation et de restauration.

Réalisé d'avril à septembre par un étudiant de l'IADT stagiaire au SMPNRVA, **l'inventaire mené en 2015 a permis de recenser près de 1400 objets sur 44 communes du Parc situées principalement sur les secteurs du Sancy et le Nord du département du Cantal.**

Parallèlement à cet inventaire systématique, **le SMPNRVA a animé avec l'aide de la Communauté de communes du Cézallier, la commune d'Allanche et de l'Office de tourisme du Cézallier une démarche d'inventaire participatif sur la commune d'Allanche.** Cette opération a consisté à associer les acteurs locaux volontaires des associations locales «Patrimoine et tradition en Cézallier» et «Les amis du vieil Allanche» à la démarche.

Concrètement, en juillet, lors des deux ateliers organisés en amont, une trentaine de personnes a été initiée aux méthodes d'inventaire, à répertorier et décrire les objets sur le terrain tout en partageant leurs souvenirs ou expériences vécues. Puis, sur le terrain, en petits groupes ou individuellement, les participants ont recensé le petit patrimoine présent sur la commune et transmis leurs résultats au SMPNRVA.

Fin 2015, les résultats de l'inventaire ont été communiqués à tous les participants. L'ensemble de ces données sera valorisé à l'avenir à travers une exposition photo. Au-delà d'un partage réciproque de connaissances, de la découverte du territoire sous un nouvel angle et de la création de liens interpersonnels, la démarche a surtout permis de rassembler les différents acteurs autour d'une production collective dans des moments d'écoute et de convivialité.



Four à pain de Bressouleille - Chambon-sur-Lac  
© J. Papin (SMPNRVA)

### Objectif charte (disposition)

3.4.2.2 Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale

### Projet de rattachement

Suivi et sensibilisation des collectivités aux enjeux du patrimoine vernaculaire

### Localisation ou portée

44 communes concernées par l'inventaire en 2015



### Partenaire(s) technique(s)

CAUE 15 et 63, DDT 15 et 63, STAP 15 et 63, DRAC Auvergne, Fondation du patrimoine

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Papin Jérémie  
04.73.65.64.36  
[jpapin@parcdesvolcans.fr](mailto:jpapin@parcdesvolcans.fr)

## ANIMATION DU PROGRAMME LEADER 2007-2015 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Dernière année de gestion du programme Leader 2007-2015, le travail de l'année 2015 s'est essentiellement concentré sur le paiement des dossiers Leader pour ainsi consommer l'intégralité de l'enveloppe financière européenne allouée au GAL « Volcans d'Auvergne et Territoires associés ».



Création de cabanes dans les arbres à la Stèle, un des derniers projets soutenus par Leader © SMPNRVA

### Réalisations et résultats 2015

L'animation gestion du GAL a été cantonnée à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2015, afin que la DRAAF, autorité de gestion des fonds européens, puisse clôturer comme prévu la programmation 2007-2015 au 31 décembre.

Ainsi, le premier semestre 2015 a été consacré à **finaliser les derniers dossiers de demande de paiement Leader**. Pour cela, deux gestionnaires ont été mobilisés afin de pallier le flux et le montage des dossiers (remplissage et complétude des dossiers, collectage des pièces justificatives, envoi des éléments à la DRAAF, etc.).

Par ailleurs, les animateurs Leader ont épaulé les gestionnaires pour faciliter leurs tâches. Ils ont plus particulièrement participé aux visites sur place des projets réalisés, fluidifié les échanges avec certains porteurs de projets pour accélérer le processus, géré certains problèmes avec l'autorité de gestion et l'organisme payeur.

**Au 30 juin 2015, tous les dossiers de paiement ont été envoyés à l'autorité de gestion. Ainsi, tous les projets ont reçu leur subvention Leader avant la fin 2015.** En raison d'un problème de calendrier, un projet de coopération a été désengagé car son porteur de projet ne pouvait respecter la réalisation complète au 30 juin.

**93,02% de l'enveloppe financière totale Leader a finalement été consommée, soit 1 514 292 euros.**

**Le programme Leader « Volcans d'Auvergne et Territoires associés » a donc permis de concrétiser 123 initiatives sur son territoire !**

### Objectif charte (disposition)

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

### Projet de rattachement

Préparation et animation des programmes Leader du GAL Volcans

### Localisation ou portée

Territoire du GAL Volcans d'Auvergne (125 communes réparties sur 9 communautés de communes et 2 Pays)



### Partenaire(s) technique(s)

DRAAF Auvergne (Autorité de Gestion), ASP (Organisme Payeur), Pays Haut-Cantal Dordogne, Pays du Grand Sancy, les 10 communautés de communes, Conseil régional Auvergne, CD 15 et 63

### Financier(s)

SMPNRVA, Leader

### Contact technique

Craipeau Jérémie  
04.71.20.22.10  
[jcraipeau@parcdesvolcans.fr](mailto:jcraipeau@parcdesvolcans.fr)

## PRÉPARATION ET MISE EN ROUTE DU PROGRAMME LEADER 2015-2020 DU TERRITOIRE VOLCANS ET ASSOCIÉS

L'année 2015 a sonné le lancement effectif de la nouvelle programmation européenne Leader 2015-2020.

Cette année a été divisée en 2 périodes distinctes :

- > finalisation de la candidature Leader jusqu'à la sélection du GAL Volcans d'Auvergne et territoires associés
- > puis début de la mise en oeuvre du nouveau programme Leader.

### Réalisations et résultats 2015

Le premier semestre 2015 a permis de **finaliser la préparation de la candidature Leader** dans le cadre de l'appel à candidature correspondant lancé par la Région. Un premier dossier de candidature a été déposé fin janvier auprès des services régionaux. Une audition de chaque GAL a ensuite été opérée, début avril, par la Région. Il s'agissait notamment au jury de comprendre la stratégie construite par le territoire, d'analyser la candidature au regard de la philosophie Leader et de tester la motivation des élus et des équipes techniques des GAL.

Le GAL des Volcans d'Auvergne n'a pas été sélectionné à la première vague de sélection des GAL fin avril. Il a dû retravailler et approfondir sa stratégie. **Un nouveau dossier de candidature** a été déposé auprès de la Région fin mai avec quelques évolutions significatives :

- > retrait des communes de Beaulieu et Lanobre du territoire GAL (faute d'avoir pu trouver une entente avec le GAL corrézien et l'autorité de gestion Limousin)
- > apport de précisions vis-à-vis du diagnostic territorial
- > mise en place d'un AFOM synthétique (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) pour tirer un bilan plus clair des réalités du territoire
- > approfondissement et évolution de la stratégie du GAL avec un titre plus engageant et précis « Volcans d'Auvergne actifs ! Stimuler nos ressources pour inventer un territoire responsable et créatif »
- > ajout d'un 6<sup>ème</sup> fil conducteur (l'équilibre territorial) et enfin renforcement du lien rural urbain.

Le 8 juillet 2015, le GAL des Volcans d'Auvergne a été sélectionné par la Région Auvergne pour porter un programme Leader de 5<sup>ème</sup> génération avec une enveloppe financière dédiée de **4,39 millions d'euros**. A partir de mi-juillet, le travail de conventionnement a été mis en place en étroite relation avec la Région. Une nouvelle rédaction des fiches actions a été réalisée pour préciser certains éléments, affiner les lignes de partage entre fonds européens (notamment le FEADER et le FEDER), déterminer des taux et plafonds d'aides Leader, ventiler l'enveloppe financière globale sur les différentes fiches actions du programme.

En parallèle, un premier comité technique et un premier comité de programmation ont été réunis fin 2015 pour échanger sur les esquisses de fiches actions, de la maquette financière et du fonctionnement renouvelé du GAL. Enfin, Gérard Chansard, représentant de la communauté de communes Volvic Sources et Volcans, a été élu Président du GAL.



Atelier forum participatif organisé dans le cadre de la concertation du nouveau programme Leader © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

3.5.1.1 Proposer aux porteurs de projets un accompagnement adapté et stimulant

### Projet de rattachement

Préparation et animation des programmes Leader du GAL Volcans

### Localisation ou portée

Territoire du GAL Volcans d'Auvergne (125 communes réparties sur 9 communautés de communes et 2 Pays)



### Partenaire(s) technique(s)

Région Auvergne (Autorité de Gestion), ASP (Organisme Payeur), Pays Haut-Cantal Dordogne, Pays du Grand Sancy, les 9 communautés de communes, CD 15 et 63

### Financier(s)

SMPNRVA, Leader

### Contact technique

Craipeau Jérémie  
04.71.20.22.10  
[jcraipeau@parcdesvolcans.fr](mailto:jcraipeau@parcdesvolcans.fr)

## CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DANS LE TERRITOIRE PNRVA

Investi depuis 2012 sur le sujet, le SMPNRVA a poursuivi, en 2015, son action en faveur de l'information et de la sensibilisation des acteurs locaux (agents de développement, élus, grand public) au développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). La mise en œuvre d'un plan d'actions a permis de mener diverses initiatives en ce sens tout au long de l'année, tout en s'appuyant sur un comité technique dédié à l'ESS pour suivre et mener à bien l'ensemble de ces actions.

### Réalisations et résultats 2015

> organisation à Saint-Saturnin (63) et à Vic-sur-Cère (15) de la **projection du film « Je mange donc je suis » de Vincent BRUNO**, suivi d'un débat sur la thématique du « Pourquoi consommer local ? ». Durant les deux séances (qui ont rassemblé globalement une trentaine de personnes), les débats ont traité notamment des différentes manières de consommer localement, de leurs clés de réussite et des difficultés rencontrées.

> proposition d'un **voyage d'étude dans le Cantal à destination des élus locaux et des agents de développement pour découvrir deux types deux coopératives** (25 participants) :

- rencontre, le matin, de la SCIC Gentiane Production Services (Riom-ès-Montagnes) qui développe une activité de sous-traitance de bois local transformé en bûchettes de bois de chauffage
- rencontre, l'après-midi, de la SCOP Appuy Créateurs (Murat), une Coopérative d'Activité et d'Emploi qui permet à tout type de porteur de projet de développer son activité.

Au-delà de la question des coopératives, ce voyage a permis d'aborder divers sujets comme celui de l'insertion ou encore de la création d'activités.

> animation d'une **journée de sensibilisation « Accompagner les porteurs de projets de l'ESS » à destination des agents de développement et des agents consulaires** (15 participants). Cette manifestation se devait de répondre à trois interrogations que peuvent rencontrer les accompagnateurs de porteurs de projets : Comment intégrer l'ESS dans mon accompagnement ? Vers quels partenaires me tourner ? Comment repérer les potentiels de l'ESS ?

Cette journée a montré la nécessité d'informer les accompagnateurs des porteurs de projets sur les potentialités offertes par l'ESS. Il en est également ressorti l'intérêt d'avoir un temps d'échange plus orienté sur les financements. La question des financements a également été soulevée et pourra faire l'objet d'une prochaine rencontre.



Projection-débat autour du film « Je mange donc je Suis » à Saint-Saturnin (63) © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

3.5.1.3 Encourager la solidarité entre les entreprises et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire

### Projet de rattachement

Proposition d'offres d'activités et développement de l'Économie Sociale et Solidaire dans le PNRVA

### Localisation ou portée

Territoires PNRVA et GAL des Volcans d'Auvergne



### Partenaire(s) technique(s)

CRESS Auvergne, CREFAD Auvergne, URSCOP Auvergne, Cigales Auvergne, ARDTA, Appuy Créateurs, Auvergne Active, BGE Auvergne, Terre de Liens, Cant'ADEAR, UREI Auvergne

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Lang Véronique  
04 71 20 22 10  
[vlang@parcdesvolcans.fr](mailto:vlang@parcdesvolcans.fr)

## ATTRIBUTION DE LA MARQUE PARC À DES PRODUITS ET DES SAVOIR-FAIRE ARTISANAUX DU TERRITOIRE

Depuis le printemps 2015, la Marque « Produit du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » a été déclinée pour les fromages et produits laitiers hors AOP. Les exploitations qui en sont bénéficiaires proposent une large gamme de produits à base de lait de vache, chèvre et brebis (tommes, fromages frais, faisselles, crottins, yaourts, beurre, lait et même des crèmes desserts aromatisées) qui viennent enrichir et compléter la gamme des AOP fromagères d'Auvergne.

Cette nouvelle marque vient compléter la gamme de produits marqués : l'apéritif à la gentiane, le miel et les produits de la ruche, la viande salers et les pâtisseries traditionnelles.

### Réalisations et résultats 2015

> **Fromages et produits laitiers** : à la demande et en collaboration avec des éleveurs du territoire, le SMPNRVA a préparé le marquage de cette production caractéristique du territoire qui vient enrichir et compléter la gamme des AOP fromagères d'Auvergne. Ces produits sont fabriqués manuellement à partir de lait cru et de fourrages venant exclusivement des 11 exploitations engagées. Cette nouvelle démarche a été officiellement lancée le 27 mai 2015. Les producteurs étaient présents afin de présenter leur travail et faire découvrir leurs produits.

> **Viande salers** : créée en 2002 pour valoriser la viande Salers en circuit court, la Coopérative Acajou des volcans a cessé son activité et entamé une procédure de liquidation judiciaire. Malgré le soutien du SMPNRVA, aucune solution n'a pu être trouvée pour la sauver. Le SMPNRVA a sollicité individuellement les exploitations fournissant des bêtes à la coopérative pour leur proposer de continuer à utiliser la marque Parc, sous réserve de la réalisation d'un audit de renouvellement du marquage. A titre individuel, Magali Ponchon, éleveuse à Auxillac, commune de Virargues et Benoit Pissavy, éleveur à Nozières sur la commune de Dienne, ont obtenu la Marque Parc pour leur viande de bœuf et veau Salers. La viande issue de leurs élevages est commercialisée à la Boucherie de la Santoire située à Dienne au pied du Puy Mary.

> **Gentiane jaune et les produits issus de racines** : le SMPNRVA a poursuivi sa participation au sein de l'Association Interprofessionnelle de la Gentiane Jaune ayant pour objet d'informer et d'encadrer les pratiques liées à l'exploitation de la gentiane, l'objectif étant d'assurer une gestion durable de la ressource. Les réflexions ont permis l'élaboration du « Guide de bonnes pratiques de production de Gentiane » s'adressant particulièrement aux gentianaires et exploitants en gentiane, mais également les collecteurs/négociants, les propriétaires / exploitants / gestionnaires fonciers, les transformateurs et par extension les consommateurs.

> **Miel et produits de la ruche** : pour des raisons personnelles, deux producteurs ont arrêté momentanément l'utilisation de la Marque Parc. Le réseau compte donc désormais trois producteurs : Fabien Husser, Yves Osswald et l'association des Pailhats de Courgouls.

> **Pâtisseries traditionnelles** : cinq boulangers-pâtisseries (carrés, croquants, cornets de Murat) et un agriculteur (brioches de tome) ont obtenu le renouvellement de cette Marque Parc relancée en 2015.



Inauguration Marquage Fromages et produits laitiers © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

3.5.2.1 Stimuler le développement d'une économie « vitrine » : à haute valeur environnementale et sociale, valorisant les patrimoines du PNRVA

### Projet de rattachement

Qualification avec la Marque du PNRVA des produits et savoir-faire agricoles valorisant des patrimoines du Parc, via des

### Localisation ou portée

territoire PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Chambres d'agriculture 15 et 63, Coopérative Acajou des Volcans, Lycée agricole de Saint-Flour, ADAA, SICARAPPAM

### Financier(s)

SMPNRVA, cotisations des bénéficiaires

### Contact technique

Cassagnes Andréa  
04.73.65.64.16  
[acassagnes@parcdesvolcans.fr](mailto:acassagnes@parcdesvolcans.fr)



## PROMOTION ET GESTION DES MARQUAGES DU PNRVA

Constatant un manque de lisibilité et de notoriété de la Marque Parc, ainsi qu'une confusion entre marque institutionnelle et marque commerciale, une simplification des démarches de marquage (charte, audit, contrôle) a été décidée par la FPNRF. Pour cela, elle a conduit une étude juridique durant près de deux ans avec l'Agence des Patrimoines immatériels de l'Etat (APIE). Complétée par une enquête consommateurs (plus de 1000 personnes interrogées), cette étude justifie l'existence et les fondements de la Marque Parc. Néanmoins, après une vingtaine d'années d'existence, la FPNRF propose la création de la Marque « Valeurs Parc naturel régional », pour une nouvelle stratégie davantage orientée marketing et territoire.

### Réalisations et résultats 2015

Le SMPNRVA a participé à l'ensemble des étapes et réunions de travail organisées de 2014 à 2015 par la FPNRF concernant la refonte de la Marque Parc.

Celle-ci, renouvelée sous la forme de Marque « Valeurs Parc naturel régional » sera déposée à l'INPI en février 2016 par le Ministère en charge de l'Environnement sous la forme d'une marque collective simple et déléguée à chaque Parc. Les procédures de contractualisation et de contrôle seront revues durant le premier semestre 2016 pour uniformiser les procédures sur chaque Parc et les alléger.

L'engagement dans cette Marque reste inchangé pour assurer l'équilibre entre le développement économique local et la préservation des richesses naturelles et culturelles du territoire.

Ce nouveau positionnement permettra une meilleure communication auprès des clientèles avec un nom unique pour les 51 Parcs et non plus un nom par Parc comme c'était le cas actuellement. Toutefois, afin de marquer l'appartenance au territoire, une mention précisant « Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne » pourra être ajoutée au logo.

L'usage commercial de la Marque Parc va progressivement être abandonné et remplacé par celui de la Marque « Valeurs Parc naturel régional ».

Les prestataires actuellement bénéficiaires de la Marque Parc (produits ou accueil) seront informés de ces changements par courrier et une réunion sera organisée courant 2016 pour présenter les évolutions et les nouveaux outils de communication. Chaque bénéficiaire souhaitant se réengager se verra remettre une affiche engagement et une enseigne.



Marque Valeurs du Parc

### Objectif charte (disposition)

3.5.2.3 Rendre lisible, auprès des habitants et des consommateurs, la marque PNRVA et les spécificités locales qu'elle promeut

### Projet de rattachement

Gouvernance transversale des marquages du PNRVA (stratégie, coordination, outils communs)

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

FPNRF

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Fauchon Marie  
04.73.65.64.31  
[mfauchon@parcdesvolcans.fr](mailto:mfauchon@parcdesvolcans.fr)



Actions marquantes du SMPNRVA au regard de

|||||

**I'ORIENTATION 4 DE LA CHARTE**  
**ANIMATION, SUIVI ET EVALUATION**  
**DU PROJET DE TERRITOIRE**



## INFORMATION ET COMMUNICATION EXTERNE DU SMPNRVA

La communication du Parc s'appuie sur le projet de territoire. Elle a ainsi pour vocation de valoriser les spécificités et les actions exemplaires du territoire afin de susciter, auprès de tous les publics, l'envie d'agir, de partager et de vivre ensemble. Elle vise plus particulièrement les habitants du Parc, mais également les visiteurs et des publics spécifiques (élus, socio-professionnels, scolaires...). La communication du Parc donne lieu à l'animation d'outils d'information généralistes, ainsi qu'à la mise en place d'actions et d'outils de communication thématiques (agriculture, Marque Parc, énergies, urbanisme, biodiversité, Réserves naturelles, éducation au développement durable, patrimoines...).

### Réalisations et résultats 2015

#### > Magazine du Parc « Des volcans et des Hommes » :

- . 3 numéros édités, en janvier, mai et septembre (dossiers : les loisirs motorisés, l'accueil touristique et les démarches participatives)
- . 7 reportages vidéos en complément de certains sujets
- . intégration du contenu des magazines dans les actualités du site Internet du Parc et une partie valorisée sur la page Facebook du Parc.

#### > Site Internet du Parc [www.parcdesvolcans.fr](http://www.parcdesvolcans.fr) :

- . 117 000 visiteurs (dont 30 000 via un mobile ou une tablette) et 450 000 pages vues sur l'année
- . pic de fréquentation : en juillet et août avec 19 000 visiteurs par mois
- . pages les plus visitées : Je suis visiteur, carte du Parc, Agenda, Réserves naturelles, Documents, Un territoire, Carnets de terrain, Actualités
- . origine géographique : 86% France (25 % Auvergne, 22 % Ile-de-France, 12% Rhône-Alpes), 3% Belgique puis Suisse, Allemagne, Espagne.

#### > Page Facebook du Parc : 2500 personnes suivent les actualités publiées par le Parc (gain de 1000 followers en 2015). Publications les plus populaires :

- . photos « en direct » de la Réserve Chastreix-Sancy (39 000 personnes touchées, 4 000 clics sur la publication, 2 000 j'aime, commentaires ou partages)
- . reportage France3 sur les tourbières de la Godivelle (5 200 personnes touchées, 146 clics, 178 j'aime, commentaires ou partages)
- . reportage France 3 sur la Chaîne des Puys (3 600 personnes touchées, 141 clics, 164 j'aime, commentaires ou partages)
- . article Site Internet du Parc sur la Salers de la Santoire, Marque Parc (2 800 personnes touchées, 101 clics, 60 j'aime, commentaires ou partages)

#### > Newsletter grand public : 13 newsletters ont été adressées à 1 200 abonnés / **newsletter institutionnelle** : créée en juin 2015, elle est adressée aux élus du territoire. 3 ont été adressées sur l'année.

#### > Communication à destination des visiteurs : les outils de communication ont été reconduits (Livret de découverte et carte du Parc, Nature en poche, flyer Maison du Parc, animations Nature...).

Par ailleurs, des actions de communication thématiques sont réalisées dans le cadre d'opérations (ex : dépliant Sancy sensible édité à 20 000 exemplaires sur les bons gestes pour découvrir les crêtes du Sancy).



Couverture du Magazine du Parc de l'été 2015 © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

4.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du SMPNRVA

### Projet de rattachement

Mise en oeuvre d'une communication pour informer les publics sur les spécificités, enjeux et actualités du territoire PNRVA

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

partenaires institutionnels du SMPNRVA, médias...

### Financier(s)

SMPNRVA

### Contact technique

Dasriaux Anne  
04.73.65.64.38  
[adastiaux@parcdesvolcans.fr](mailto:adastiaux@parcdesvolcans.fr)

## GESTION DES ASSEMBLÉES DU SMPNRVA

Le SMPNRVA est un organisme de mission et de réalisation dont le but est de contribuer à la mise en oeuvre du projet de développement du territoire formalisé par la charte du Parc. Il est géré par un Comité syndical composé des représentants des communes, des départements (Puy-de-Dôme et Cantal), ainsi que de la région.

Émanant et agissant sur délégation du Comité syndical, le Bureau prépare les décisions stratégiques et assure la gestion courante du syndicat mixte.

### Réalisations et résultats 2015

Présidé par Roger Gardes, le Comité syndical du Parc a été recomposé courant 2015 pour faire suite aux élections départementales. Il comprend 53 membres titulaires (et 53 membres suppléants) délibérants. Le comité syndical s'est réuni les 26 février, 19 juin, 5 octobre et 20 novembre 2015.

- > Représentants du CRA Olivier HARKATI, Marc MAISONNEUVE, Alain MERCIER, Agnès MOLLON, Karine VACANT.
- > Représentants du CG 63 : Gérald COURTADON, Lionel GAY, Anne Marie PICARD, Bernard SAUVADE.
- > représentants du CG 15 : Marie Hélène CHASTRE, Bernard DELCROS, Philippe FABRE, Charles RODDE.
- > Représentants des EPCI : Sophie BENEZIT, Auguste BRESSON, Eric BRUT, François DESCOEUR, Gérard DIF, Christian GREGOIR, Catherine HOARAU, Roger LEPETIT, Jocelyne MANSANA ROCHE, Anne Marie MARTINIÈRE, Martine MONCOURIER, Colette PONCHET PASSEMARD, Roger SERRE, Nicole VIGUES.
- > Représentants des agglomérations et villes portes : Laurent BRUNMUROL, Nathalie DELCOUDERC-JUILLARD
- > Représentants Communes du Cantal : Christian CHABRIER, Daniel CHEVALEYRE, Fabien HUSSER, Philippe MAURS, Dominique MERIGOT, Alexis MONIER, Sophie OUGIER, René PELISSIER, Bernard RISPAL, René TIBLE, Françoise VAUCHE, Jean Paul VERGER.
- > Représentants des Communes du Puy-de-Dôme : Aymeric BONNIER, Jean Marc BOYER, Gérard BRUGIERE, Alain FARGEIX, Myrtille FERRE, Roger GARDES, Guy GATIGNOL, Catherine GATIGNOL, Sébastien GOUTTEBEL, François MARION, Daniel ROUX, Dominique VAURILLON.

Également présidé par Roger Gardes, organisé comme en 2014, suite aux élections départementales, le Bureau syndical du Parc a vu ses membres réélus lors du comité syndical du 19 juin. Il est composé de 11 membres délibérants. Le Bureau syndical s'est réuni les 19 janvier, 26 février, 9 avril, 4 septembre et 20 novembre 2015.

- > Président : Roger GARDES
- > 1er Vice Président : Bernard DELCROS
- > 2ème Vice Président : Agnès MOLLON
- > 3ème Vice Président : Jean Marc BOYER
- > Autres membres : Daniel CHEVALEYRE, Gérald COURTADON, Lionel GAY, Jocelyne MANSANA ROCHE, François MARION, Marc MAISONNEUVE, Nicole VIGUES.



Réunion du Comité syndical du Parc du 20 novembre 2015  
© SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

4.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du SMPNRVA

### Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

CRA, CD 15 et 63, communes et EPCI 15 et 63 du territoire

### Contact technique

Cohade Marianne  
04.73.65.64.22  
[mcohade@parcdesvolcans.fr](mailto:mcohade@parcdesvolcans.fr)

# ORGANISATION DU PERSONNEL DU SMPNRVA EN 2015

## DIRECTION GÉNÉRALE

Isabelle BLANC (63)  
Directrice

### ESPACE PROGRAMME 1 : développement économique durable

#### *Tourisme*

**Eve ALCAIDE** (15)

Coordination EP1

Tourisme durable et  
activités pleine nature

Marie FAUCHON (63)

Promotion Tourisme durable & signalétique tourisme

Marque Accueil du Parc

#### *Agriculture*

Maël CABE (15)

Pastoralisme

Circuits courts

Marque Produit du Parc

Sylvain BLANCHON (63)

Pastoralisme

Agri-environnement

Races locales

#### *LEADER*

Jérémy CRAIPEAU (63)

Coordination Leader

Véronique LANG (15)

Animation Leader

Economie sociale et solidaire

### ESPACE PROGRAMME 2 : biodiversité, ressources et espaces naturels

**Cécile BIRARD** (63)

Coordination EP2

Expertise : Natura 2000 et  
Trame verte et bleue

Aimie BLEY (15)

Natura 2000

Patrimoine naturel

Luc BELENGUIER (63)

Natura 2000

Patrimoine naturel

Nadège GUIMARD (63)

Eau et milieux aquatiques

Philippe BOICHUT (63)

Patrimoine naturel

Sensibilisation

Jean-Philippe REYGADE (15)

Garde nature CANTAL

Elodie MARDINE (63)

Agri-environnement - Eau

#### *Réserves naturelles nationales*

Thierry LEROY (Chastreix)

Coordination RNN &

Conservateur Chastreix-Sancy

Eric VALLÉ (Chaufour)

Conservateur Chaufour

Lionel PONT (La Godivelle)

Conservateur

Sagnes de La Godivelle

Rocher de la Jaquette

### ESPACE PROGRAMME 3 : urbanisme, paysage et énergie

#### *Urbanisme, paysage*

**Jérémy PAPIN** (63)

Coordination EP3

Atelier Rural d'Urbanisme

Lucie MODESTE (63)

Urbanisme et paysage

#### *Energie*

Virginie DELAGE (63)

Energie, climat et management durable

#### Cellule CdP : mise en œuvre et suivi du plan de gestion Chaîne des Puy/Faille de Limagne

**Christine MONTOLY** (63)

Coordination Cellule CdP

Référent Nord du Parc

Gestion de sites naturels habités,  
aménagement, conciliation des usages

Antony PORTE (63)

Garde nature CdP

Philippe BOUTONNET (63)

Agent technique CdP

Rémi LAFONT (63)

Garde nature CdP

Christophe MALLET (63)

Agent technique CdP

Caitline LAJOIE (63)

Garde nature CdP

Stéphane ERARD (63)

Garde nature CdP

#### ESPACE PROGRAMME 4 : cohésion sociale et patrimoniale

**Marie-Noëlle BASMAISON** (63)

Coordination EP4

Expertise : Développement social

Stratégie culturelle et pédagogique

Marque Accueil pédagogique du Parc

Marie-Clarence ROGIER (63)

Espace accueil de la Maison  
du Parc (Animation)

Fabienne MICHEL (63)

Action pédagogique

Chantal FAURE (63)

Gestion Boutique  
Assistance communication

Lucie BRAUN (63)

Appropriation/valorisation culturelle des  
patrimoines

#### ESPACE PROGRAMME : ressources transversales

**Carine DUBOS** (63)

Coordination ERT, Charte,  
plan d'actions SMPNRVA

Olivier ROQUETANIERE (63)

Système d'Information  
Géographique

Anne DASRIAUX / Pierre-Marie DELCLOS (63)

Communication

#### FONCTIONS SUPPORTS

**Gilles GARRAUD** (63)

Coordination FS

Responsable administratif et financier

Laurent CELLIER (63)

Comptabilité, Assurances  
et Marché Public

Ghislaine CHAMPEIX (63)

Comptabilité

Véronique VALLEIX (63)

Ressources humaines

Stéphanie MIGNOT (63)

Ressources humaines

Christophe MALLET (63)

Gestion propriété Montlosier

Philippe BOUTONNET (63)

Entretien propriété Montlosier

Bertrand PIRON (63)

Parc auto & logistique &  
Bureautique

Cécile POUMEROL (63)

Gardiennage et gîte

Arlette DACKO (63)

Entretien des locaux

#### Réseau des assistantes administratives

Nathalie MANOURY (63)

Assistance de Direction

Sandrine GUITTARD (63)

Assistance EP2 & RNN

Françoise LACOMBE (63)

Assistance EP3 & Cellule  
CdP

Sandrine LAFAY (63)

Accueil SM PNRVA &  
Assistance EP4, ERT  
& Fonctions supports

Marie-Pierre GARD (15)

Accueil SM PNRVA &  
Assistance EP1 & Bureau cantalien

Marianne COHADE (63)

Assistance LEADER & EP1  
& Assemblées

## GESTION DU BUDGET ET DES FINANCES DU SMPNRVA

Le budget général du SMPNRVA est équivalent à celui d'une commune d'environ 3 000 habitants. Il comprend un budget principal et 5 budgets annexes.

Il est alimenté par les contributions statutaires de ses membres (Région, Départements et communes du Cantal et du Puy-de-Dôme, groupements de communes, ville et agglomérations portes), dotation de l'État, subventions provenant de divers organismes (État, Europe, Départements, Agences de l'eau...) et des fonds propres.

### Réalisations et résultats 2015

Le budget primitif présentait des **contributions statutaires en baisse de 3%**. Leur montant total s'établit donc à 1 806 500 euros.

Les principales ressources proviennent de la Région, des départements du Cantal et du Puy-de-Dôme, de l'Etat, de l'Europe, des communes situées dans le périmètre du Parc et des groupements de collectivités.

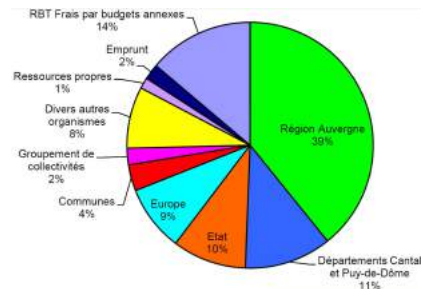
La contribution statutaire des communes territoriales s'élevait à 1,40 euro par habitant en 2015 (contre 1,44 euro en 2014).

Comme pour l'année précédente, le compte administratif ayant été adopté préalablement, les résultats et les reports 2014 ont pu être inscrits au budget primitif 2015, ce qui a permis d'équilibrer le budget général à hauteur de 5 269 000 euros

Il se composait du **budget principal à hauteur de 4 198 600 euros** et des budgets annexes :

- > Réserve Naturelle de Chaudefour (167 260 euros)
- > Réserves Naturelles de La Godivelle et du Rocher de la Jacquette (105 350 euros)
- > Réserve Naturelle de Chastreix-Sancy (284 140 euros)
- > Boutique du Parc (110 200 euros)
- > Cellule Chaîne des Puys (403 700 euros) : nouveau budget annexe dédié à la gestion du site de la Chaîne des Puys / Faille de Limagne.

Réduits, les moyens ont permis néanmoins d'animer un programme d'actions thématiques (biodiversité, prairies, préservation des lacs, animation culturelle, ...) donnant lieu à une déclinaison opérationnelle de la nouvelle charte, avec le soutien financier pour certaines actions du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, de la Région Auvergne et de Clermont-communauté par la voie de conventions.



Budget primitif 2015 © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

4.1.1.1 Adapter les interventions et l'exemplarité des actions du SMPNRVA

### Projet de rattachement

Gestion budgétaire et comptable de l'administration générale du SMPNRVA

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Collectivités adhérentes du SMPNRVA

### Financier(s)

Collectivités adhérentes du SMPNRVA, Etat et Etablissements publics d'Etat, Europe, agglomérations portes (Clermont-communauté, Riom-communauté)...

### Contact technique

Garraud Gilles  
04.73.65.64.14  
[ggarraud@parcdesvolcans.fr](mailto:ggarraud@parcdesvolcans.fr)



## ANIMATION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET DE PROSPECTIVE DU PNRVA

Mis en place en juin 2011 et rassemblant alors 13 personnes, le Conseil scientifique du Parc avait été associé notamment à la définition des indicateurs du projet de charte (dont l'essentiel du contenu venait d'être arrêté) et aux travaux menés par le SMPNRVA concernant la Trame Verte et Bleue. Même si de nombreuses relations ont existé en bilatéral entre des membres du conseil scientifique et de l'équipe technique du SMPNRVA dans le cadre de projets de recherche développement, faute d'animation suffisante et de définition claire du fonctionnement de cette instance, est apparue la nécessité au bout de trois ans et demi d'existence de réviser sa vocation et son règlement, ainsi que d'actualiser sa composition.

### Réalisations et résultats 2015

Pour la refonte et la re-dynamisation de cette instance (prévue au chapitre gouvernance de la charte 2013/2015), des discussions en bilatéral avec ses anciens membres ont permis de cerner leurs motivations et disponibilités, ainsi que les compétences, sujets de recherche et missions qu'ils pourraient être amenés à assumer et partager dans le cadre du nouveau Conseil scientifique du Parc. Par ailleurs, des experts ou chercheurs ont été identifiés par le SMPNRVA pour couvrir des thématiques supplémentaires.

Cette consultation a permis de repérer **18 personnes provenant d'horizons professionnels divers correspondant bien, par leurs centres d'intérêt, aux travaux en cours ou prévisibles du SMPNRVA** et prêtes à consentir la disponibilité nécessaire.

Suite à des entretiens avec la directrice du Parc pour s'entendre sur un certain nombre de fondamentaux, **une première réunion** de l'instance renouvelée a eu lieu le 22 juin pour faire connaissance, remettre en perspective ce qu'est un comité scientifique de Parc et définir les bases d'un règlement intérieur.

**Une seconde réunion**, organisée le 18 septembre, a permis d'approfondir le projet de règlement intérieur et de confirmer 2 premiers sujets de collaboration donnant lieu à des groupes de travail : 5 membres du conseil participent au groupe technique de préparation de l'évaluation de la charte et au moins 7 membres contribuent activement à la démarche de valorisation des patrimoines animée par le SMPNRVA.

Enfin, **une réunion organisée le 12 novembre** a permis de désigner un président en la personne de Jean CORNELOUP et un vice-président en la personne de Jean-Bernard MARSAT, ainsi que d'arrêter le règlement intérieur.

La liste des membres, le règlement intérieur, la désignation du Président et du vice-Président ont été officialisés lors de la séance du comité syndical du Parc du 20 novembre 2015. Sur le modèle du CORP, travaillant en lien direct avec la FPNRF, les attributions et la vocation générale du conseil scientifique ont été élargies selon une vision plus prospective.



Les membres du Conseil scientifique et de prospective du Parc recomposé en 2015  
© SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

4.1.2.3 Associer des forces vives aux décisions du SMPNRVA

### Projet de rattachement

Concertation avec les scientifiques

### Localisation ou portée

PNRVA



### Partenaire(s) technique(s)

Université d'Auvergne, IRSTEA, VETAGROSUP, Université Blaise Pascal, Laboratoire Magma et volcans, CEN Auvergne, INRA, CBNMC, CSRPN

### Contact technique

Blanc Isabelle  
04.73.65.64.03  
[iblanco@parcdesvolcans.fr](mailto:iblanco@parcdesvolcans.fr)

## DÉVELOPPEMENT DE PARTENARIATS AVEC DES TERRITOIRES DE PROXIMITÉ DU PNRVA

La charte 2013-2025 prévoit le développement de partenariats avec des collectivités de proximité. Elles sont au nombre de trois (Clermont-Communauté, Riom Communauté et la commune de Bort les Orgues) dont seules les deux premières ont souhaité rentrer dans une relation contractuelle et opérationnelle par voie de convention avec le Syndicat mixte du Parc. Si le partenariat avec Clermont-Communauté a débuté durant la révision de charte (juin 2011), celui mise en place avec Riom-Communauté n'a pris forme qu'en 2015. Les deux collectivités adhèrent au Syndicat mixte au sein du collège « villes et agglomérations porte » et participent à son exécutif.

### Réalisations et résultats 2015

Avec chacune des agglomérations portes, une convention « cadre » fixe pour 3 ans les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les structures et se décline annuellement en termes d'actions par un avenant qui les définit :

> **au titre de la convention « agglomération porte » adoptée par le Conseil communautaire de Riom communauté** le 7 février 2013 et le Comité syndical du Parc le 30 janvier 2013 : sensibilisation du grand public et de techniciens territoriaux aux espèces invasives, soit : organisation par le SMPNRVA d'une journée type « chasse au trésor » destinée aux citoyens sur le repérage de l'ambrosie et les précautions à prendre, ainsi que d'un chantier-école avec les techniciens recensés par Riom communauté

> **au titre de la convention « agglomération porte » adoptée par le Conseil communautaire de Clermont communauté** le 18 octobre 2013 et le Comité syndical du Parc le 6 décembre 2013

. soutien financier de l'action des gardes-nature du SMPNRVA pour la gestion de la fréquentation et conciliation d'usages dans la Chaîne-des-Puys

. organisation d'animations pédagogiques et d'échanges culturels pour 20 classes de l'agglomération clermontoise, au regard des thématiques « géologie et inscription du site chaîne des puys et faille de Limagne au Patrimoine Mondial » et « consommer local »

. soutien financier de la Programmation culturelle préparée par le SMPNRVA « Les explosives du Parc » dédié au thème « mythes, croyances et sorcellerie »

. soutien à l'animation par le SMPNRVA du projet de recherche-action consacré aux trajets domicile /travail entre une partie du territoire Parc située à 30km de Clermont-Ferrand et l'agglomération clermontoise dans le cadre de l'appel à projet TEAMM (Territoire d'Expérimentation d'Action de Mobilité innovante en zone de Montagne)



Action des gardes nature dans la Chaîne-des-Puys © SMPNRVA

### Objectif charte (disposition)

4.1.2.4 Créer une synergie entre Territoires de projets présents dans le périmètre du PNRVA et/ou à sa périphérie

### Projet de rattachement

Développement et gestion de liens avec d'autres territoires

### Localisation ou portée

Clermont  
Communauté,  
Riom  
Communauté



### Partenaire(s) technique(s)

services de Clermont Communauté  
et de Riom Communauté

### Financier(s)

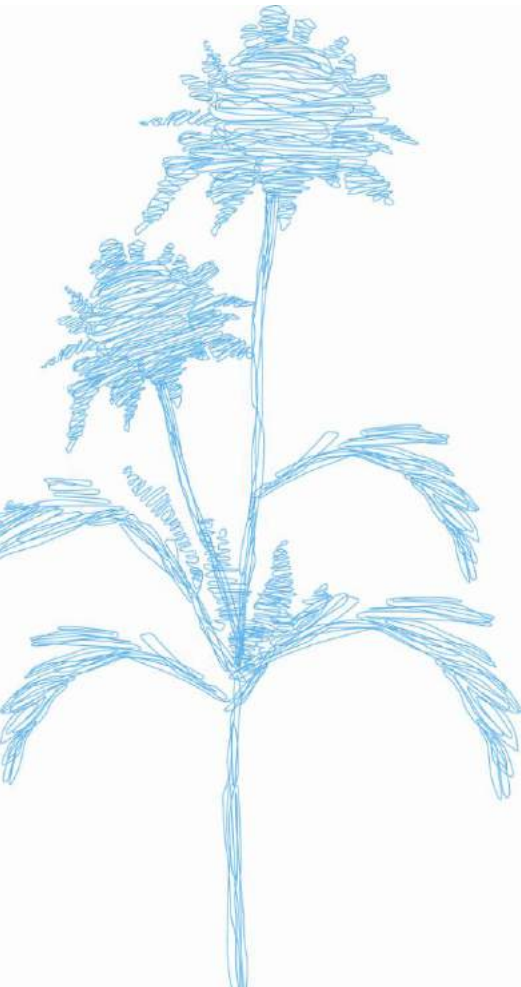
Clermont Communauté, Riom  
Communauté

### Contact technique

Blanc Isabelle  
04.73.65.64.03  
[iblanc@parcdesvolcans.fr](mailto:iblanc@parcdesvolcans.fr)

|||||

# ABREVIATIONS ET SIGLES UTILISES DANS LE RAPPORT



ABF	Architecte des Bâtiments de France
ACCA	Association Communale de Chasse Agréée
ADAA	Association pour le Développement de l'Apiculture en Auvergne
ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
Adhume	Agence locale de maîtrise de l'énergie
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEAG	Agence de l'Eau Adour Garonne
AELB	Agence de l'Eau Loire Bretagne
AeM	Accompagnateurs en Montagne
ANPCEN	Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
AOP	Appellation d'Origine Protégée
ARDTA	Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne
ARU	Atelier Rural d'Urbanisme
ARS	Agence Régionale de Santé
ASL	Association Syndicale Libre
ASP	Agence de Service et de Paiement
AVAP	Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine
CABA	Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement
CBNMC	Conservatoire botanique national du Massif Central
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CCté	Communauté de communes
CD 15	Conseil départemental du Cantal
CD 63	Conseil départemental du Puy-de-Dôme
CDA	Chambre départementale d'Agriculture
CDM	Chambre départementale des Métiers
CDPENAF	Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
CDRP	Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CEPIV	Comité Environnemental pour la Protection de l'Impluvium de Volvic
CETDep	Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Équipement
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CIGALES	Club d'Investisseurs pour une Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire
CLIS	Classes pour l'Inclusion Scolaire
CM	Chambre Régionale des Métiers
CMR	Capture Marquage Recapture
CNPN	Conseil National de Protection de la Nature
CPIE	Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement
CORP	Conseil d'Orientation, de Recherche et de Prospective
CRA	Conseil régional d'Auvergne
CRCI	Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
CRDP	Centre Régional de Documentation Pédagogique
CRDTA	Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne
CREFAD	Centre de Recherches, d'Etudes, de Formations à l'Animation et au Développement
CRESSE	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DASEN	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
DCE	Directive Cadre sur l'Eau
DDJSCS	Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIVA	Programme de recherche « DIVERsité biologique et Agriculture »
DOCOB	DOCUment d'OBjectif (destiné à la gestion d'un site Natura 2000)
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DRJSCS	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
EARL	Entreprise à Responsabilité Limitée
EDDACLER	Education au Développement Durable dans l'académie de Clermont
EDF	Electricité De France
EnR	Energies Renouvelables
ENS	Espace Naturel Sensible
EP	Espace programme (appellation des services du Syndicat mixte du Parc)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF SMAF	Etablissement Public Foncier Syndicat Mixte d'Action Foncière
EPIDOR	Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne
ERT	Espace Ressources Transversales
ESS	Economie Sociale et Solidaire
ETP	Equivalent Temps Plein
FDAAPMA	Fédération Départementale des Associations Agréées pour Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
FEDER	Fonds Européen de Développement Régional
FOAD	Formation A Distance
FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
FREDON	Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles
FS	Fonctions Supports
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
GAL	Groupement d'Action Locale
GR	Grande Randonnée
HT	Hors Taxe
ha	hectares
IADT	Institut d'Auvergne de développement du territoire
IBD	association Initiative Biosphère Dordogne
INPI	Institut National de la Propriété Intellectuelle
INRA	Institut National de la Recherche Agronomique
IPAMAC	Inter Parcs Massif central
IRSTEA	Institut de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture
Leader	Programme de Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
LEPA	Lycée d'Enseignement Professionnel Agricole
LPO	Ligue de Protection des Oiseaux
MAEC	Mesure AgroEnvironnementale Climatique
MAET	Mesure AgroEnvironnementale Territoriale
MEEM	Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office National des Forêts
OT	Office de Tourisme
PAEC	Projet Agro-Environnemental et Climatique
PGRI	Plan de Gestion des Risques d'Inondation
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU (i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNA	Plan National d'Actions
PNR	Parc(s) Naturel(s) Régional(ux)
PNRVA	Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
PRA	Plan Régional d'Actions
RNF	Réserves Naturelles de France
RNN	Réserve Naturelle Nationale
RNR	Réserve Naturelle Régionale
RTE	Réseau de transport d'électricité
SAFER	Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP	Sociétés COopératives et Participatives
SCoT	Schéma de Cohérence territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des ressources en Eau
SERENA	Système de gestion et d'Echange de données des Réseaux d'Espaces NATurels
SEREST	Société d'Etudes et de REcherches des Survivances Traditionnelles
SFO	Société Française d'Orchidophilie
SHNAO	Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny
SIARR	Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom
SIAV	Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la couze Pavin
SIG	Système d'Information Géographique
SIGAL	Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'ALagnon et de ses affluents
SIVOM	Syndicat Intercommunal à VOcations Multiples
SIVU	Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
SMGF	Syndicat Mixte de Gestion Forestière
SMPMGS	Syndicat Mixte Puy Mary Grand Site
SMPNRLF	Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois Forez
SMPNRVA	Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
SMVVA	Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon
SRCE	Schéma Régional de Cohérence Écologique
STAP	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
TEAMM	Territoire d'Expérimentation d'Action de Mobilité innovante en zone de Montagne
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TTC	Toutes Taxes Comprises
TVB	Trame Verte et Bleue
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
URSCOP	Union Régionale des Sociétés COopératives et Participatives
UTPNA	Ultra Trail du Puy Mary - Aurillac
ZPS	Zone de Protection Spéciale

